

OAI

Magazine de l'Ordre des Architectes
et des Ingénieurs-Conseils Luxembourg

OAI@04/2023 • www.oai.lu

N°3

2023

Impressum

Éditeur

publié par l'OAI (Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils).

OAI

**ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGENIEURS-CONSEILS**

Rédaction

Pierre Hurt, Yann Jegu



MAISON MODERNE®

©Maison Moderne™

www.maisonmoderne.com

Maison Moderne est utilisée sous licence par MM publishing and Media SA (Luxembourg).

Conception graphique

José Carsí, Julie Kotulski

Contribution

Sophie Dubois

Coordination

Michelle Balabanov

Photos

OAI, Maison Moderne

Impression

Imprimerie Reka

Tirage

3750 exemplaires

Diffusion

Le magazine OAI est envoyé aux 2000 membres de l'OAI ainsi qu'à 1400 décideurs des secteurs public et privé au Luxembourg et à l'étranger.

Les magazines et les anciens bulletins d'information de l'OAI sont consultables dans la médiathèque du site www.oai.lu.

Toute reproduction est autorisée sous réserve de citer la source Mag OAI3 (www.oai.lu).

Conseil de l'Ordre



Michelle Friederici,
Présidente, Architecte



Marc Feider,
Vice-président,
Ingénieur-conseil



Patrick Nosbusch,
Trésorier,
Ingénieur-conseil



Corinne Stephany,
Secrétaire, Architecte



Gilles Christnach,
Membre,
Ingénieur-conseil



Jean-Claude Welter,
Membre, Architecte



Steve Weyland,
Membre, Architecte



Pierre Hurt,
Directeur



Yann Jegu,
Directeur-adjoint



Oui. Car toutes les révolutions matérielles et techniques ainsi que les crises aiguës, malheureusement induites par nous-mêmes, ne peuvent être maîtrisées que par une révolution culturelle.

L'être humain avec son comportement est central. Erich Fromm a déjà exposé cela en 1976 dans son livre «Haben oder Sein».

Nous avons besoin d'un changement de paradigme : se dégager du raisonnement en termes de profit à court terme et du simple consumérisme, vers un réel bien-être.

La sobriété heureuse doit être placée au centre, selon l'adage : «Moins c'est plus, si moins signifie qualité et santé.»

Que devons-nous dès lors changer ?

- Replacer la culture de la confiance au centre de toutes nos relations sociales, loin de la judiciarisation et du carcan administratif exagéré. Démanteler nos propres barrières de méfiance.
- Du courage pour prendre un risque calculé, loin de notre dépendance aux contrôles aux mauvais endroits.
- Une révolution dans notre manière de légiférer, surtout dans la construction, tester véritablement les projets de loi avec les acteurs du terrain.
- Et le courage de progresser par des projets pilotes expérimentaux.

La culture du bâti ne se crée pas à travers des textes, mais par un processus sociétal, un dialogue ouvert de tous les acteurs.

Discutez avec nous via notre site www.oai.lu, sur lequel nous avons publié un programme avec 12 mesures concrètes pour cette année exceptionnelle d'élections.

Les architectes, ingénieurs et urbanistes indépendants ont les réponses à beaucoup de nos problèmes, si nous utilisons correctement leur potentiel créatif.

Pierre Hurt,
Directeur



Sommaire

Less is more, if Less is Quality and Health

06

La Vie de l'Ordre

Remise de la 4^e édition
d'Architectour.lu à la ministre
de la Culture Sam Tanson.



10

Le baromètre du secteur

34

Parole à

Lex Delles, ministre des Classes moyennes et du Tourisme,
Michelle Friederici, présidente de l'OAI & Marc Feider,
vice-président de l'OAI



38

Tribune libre

Administration des bâtiments publics, Luc Dhamen, directeur de l'Administration des bâtiments publics

44

Espaces d'une vie

Romain Hoffmann

Reconversion des Bains municipaux
à Luxembourg-ville.



48

Jurisprudence	54
Assurance	56
BIM	60
#YoungPlannersOAI	63
MOAI	64

Concours et résultats

Concours « rue de l'Alzette
et rues adjacentes »



66

Papaya urbanistes & architectes
paysagistes, Esch-sur-Alzette
(Luxembourg) & chora blau
Landschaftsarchitektur,
Hannover (Allemagne).

Mon projet préféré

Le pavillon source Kind par Paulette Lenert,
ministre de la Santé



70

Actualités : Luca ; Formations continues OAI ; OAI

72

Alors que les élections législatives de 2023 se profilent, l'OAI souhaite apporter sa contribution et nourrir les réflexions autour des thématiques décisives pour l'avenir de notre société.

Less is more, if Less is Quality and Health

Propositions de l'OAI pour les élections législatives 2023

Transmis le 22 décembre 2022 aux partis politiques en lice, le programme OAI pour les élections législatives 2023 a été présenté par Michelle Friederici, Marc Feider et Pierre Hurt lors de sept réunions très constructives (cf. Vie de l'Ordre du présent Mag OAI). Il s'agit de porter le regard des concepteurs qui façonnent notre espace de vie, en tant que maîtres d'œuvre dans les domaines de l'architecture, de l'ingénierie, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Les partis vont adresser leur analyse de nos propositions et les suites qu'ils entendent y apporter dans leur programme électoral. Leurs réponses seront publiées dans le prochain Mag OAI n° 4.

Le programme OAI, disponible dans la Médiathèque du site www.oai.lu, est articulé autour de neuf thématiques :

1. De crise en crise: un changement de paradigme inéluctable

Notre système économique doit se concentrer davantage sur l'humain: it's now or never.

La crise environnementale, tout comme la crise sanitaire, a clairement montré que nous avons besoin d'un système qui valorise correctement nos ressources, notre travail, notre culture et notre santé, en fonction de la plus-value pour notre vivre-ensemble.

Pour l'architecture et l'aménagement des territoires urbains et ruraux, une autre voie est possible: celle de l'inventivité mais aussi de la sobriété heureuse « Suffizienz », cette démarche qui consiste à atteindre des objectifs élevés tout en économisant les ressources nécessaires. Par quel moyen? Un emploi raisonné et raisonnable de matériaux et d'énergie, une conception architecturale innovante et techniquement ingénieuse:

Less is more, if Less is Quality and Health.

2. L'architecture, l'ingénierie et l'urbanisme comme solution: donner vie à l'initiative « Nouveau Bauhaus européen » et pour une renaissance



Pierre Hurt,
Directeur

de notre programme
de politique architecturale

La Commission européenne a lancé le Nouveau Bauhaus européen, déclaration forte afin que le secteur de la construction privilégie un cadre de vie de qualité, inclusif et répondant aux enjeux de l'économie circulaire, dans une vision holistique et sur le long terme.

Il s'agit ainsi de favoriser la «Baukultur» en incitant les maîtres d'ouvrage à faire le choix de la qualité et de l'audace architecturale, et à confier la maîtrise des projets à des concepteurs indépendants.

Il sera intéressant de faire du programme de politique

architecturale adopté par le gouvernement luxembourgeois le 11 juin 2004 un véritable code de la qualité architecturale en symbiose avec l'établissement d'un code de la construction assurant la hiérarchisation, la cohérence et la lisibilité de tous les textes légaux et réglementaires en la matière.

Il faudra dans ce cadre relancer les échanges au niveau européen/international pour s'inspirer des bonnes pratiques à l'étranger («Gebäudetyp E» (Experimentell, einfach...)).

Une révolution de la méthode pour légiférer s'impose: comme dans la construction, où des moyens

plus conséquents doivent être alloués à la phase de conception pour construire de manière plus durable et circulaire, il faut s'appuyer davantage et plus tôt sur l'expérience de terrain des professionnels libéraux pour tester concrètement les mesures proposées avant de préparer les projets de directives et de lois afin de s'assurer de leur efficacité et durabilité.

3. Le devoir d'exemplarité
des maîtres d'ouvrages
publics et l'importance des
marchés publics

La Directive européenne 2014/24/UE du 26 février 2014 →

12 PROPOSITIONS OAI DE DÉMARCHES À POURSUIVRE :

- 1. Sobriété heureuse: osons ce changement de paradigme, un réel bien-être au lieu du profit à court terme et du consumérisme.
- 2. Transformons le programme de politique architecturale en un véritable code de la qualité architecturale en symbiose avec l'établissement d'un code de la construction.
- 3. Encourageons l'innovation et le progrès en laissant s'exprimer les solutions créatives par des projets pilotes expérimentaux.
- 4. Votons une loi générale sur le secteur de la construction clarifiant tous les recours obligatoires nécessaires pour une qualité durable.
- 5. Révolutionnons la méthode pour légiférer en s'appuyant davantage et plus tôt sur l'expérience du terrain. Favorisons la flexibilité de la normalisation propre par le secteur.
- 6. Opérons une véritable simplification administrative par un strict allègement du carcan réglementaire et par une digitalisation intelligente des procédures.
- 7. Utilisons des critères qualitatifs pour l'attribution des missions aux professions OAI par l'application de la méthodologie «QBS» (Quality-Based Selection).
- 8. Soutenons les professions OAI dans leurs efforts d'adaptation, d'innovation et d'investissement pour qu'elles puissent encore mieux affronter les défis à relever au service de la société.
- 9. Traitons les thématiques essentielles de notre cadre de vie à l'échelle de la Grande Région «GRIT»: Grande Région in Transition.
- 10. Mettons en place un cadre de formation à la hauteur des enjeux du secteur de la construction afin de répondre aux besoins en personnel qualifié.
- 11. Rétablissons une culture de la confiance à rebours de la pratique actuelle de judiciarisation de toutes les relations sociétales.
- 12. Laissons à chaque acteur, public ou privé, la liberté d'agir dans sa sphère de compétence sans empiéter sur le domaine des autres, tout en respectant la vue d'ensemble.

sur la passation des marchés publics assigne également les objectifs de recherche de l'innovation, et notamment de l'éco-innovation et la valorisation des critères qualitatifs plutôt qu'une focalisation sur le critère du prix. Si la Directive a été transposée en droit national, ces objectifs qualitatifs ne se traduisent pas suffisamment dans la pratique.

Le combat pour une architecture et ingénierie privilégiant la qualité et la durabilité doit être amplifié et poursuivi sans relâche. Pour atteindre cet objectif, les maîtres d'ouvrage – en particulier ceux du secteur public ayant un devoir d'exemplarité – doivent également reconnaître à sa juste valeur la plus-value qu'apportent les concepteurs indépendants.

Lors des soumissions des marchés de maîtrise d'œuvre, il convient de privilégier des critères d'attribution qualitatifs, en appliquant la méthodologie «QBS» (Quality-Based Selection) recommandée par l'Union internationale des architectes.

Profitons de la future révision de cette Directive sur les marchés publics pour en faire enfin un outil efficient, qui oriente notre cadre de vie vers un avenir durable.

4. Les décideurs publics sont amenés à utiliser davantage le potentiel créatif, holistique et sociétal des Professions OAI, suite à la consécration par la CJUE de l'intérêt public de leurs missions, à rebours des logiques de déréglementation et de l'idée fausse du coût élevé de leurs services

Il faut cesser de malmenager les «Professions OAI», dont les missions et obligations sont croissantes dans un contexte d'inflation des normes constructives, et tordre le cou à l'idée fausse que les honoraires seraient élevés ou encore de percevoir à tort les services surtout comme constituant un coût.

Contrairement à certains clients, les chiffres d'affaires annuels médians et moyens des bureaux

d'architectes et d'ingénieurs-conseils sont relativement modestes au regard de ceux d'autres acteurs du secteur privé. Selon une étude statistique menée par l'OAI, pour un bureau d'architectes en 2020, le chiffre d'affaires annuel médian par effectif s'élevait à 63 455 euros et le chiffre d'affaires annuel moyen par effectif s'élevait à 74 465 euros. Pour un bureau d'ingénieurs-conseils en 2020, le chiffre d'affaires annuel médian par effectif s'élevait à 92 167 euros et le chiffre d'affaires annuel moyen par effectif s'élevait à 109 732 euros. Il est souligné qu'il s'agit d'un chiffre d'affaires global comportant les multiples frais et charges d'exploitation du bureau et non pas du salaire annuel par personne.

Dans un arrêt du 4 juillet 2019 concernant la HOAI («Honorarordnung für Architekten und Ingenieure»), la Cour de justice européenne (CJUE) a confirmé que la préservation de la qualité de l'environnement bâti, en abrégé «Baukultur», ainsi que la construction écologique, sont d'intérêt public.

À l'orée de la «4^e révolution industrielle», il importe que les pouvoirs publics soutiennent les professions libérales pour affronter les défis à relever (économie circulaire, intelligence artificielle, bâtiments intelligents, transition vers une «Smart Nation», etc.).

5. La crise du logement : encore et toujours le défi majeur pour l'équité sociale et à terme la compétitivité économique du Luxembourg

L'OAI milite pour une maîtrise foncière publique et pour une politique de l'équité. Il convient de mobiliser les terrains à bâtir par une panoplie d'instruments juridiques et fiscaux, en luttant contre la spéculation et l'oligarchie foncière. L'OAI renvoie à ce sujet à ses propositions antérieures, en particulier à ses «18 propositions de l'OAI en matière de logement» de 2018, dont la plupart restent d'actualité.

6. Cadre de vie, sobriété énergétique et écologie

Il convient de réhabiliter les bâtiments, en particulier les «passoires thermiques», avec le secours des femmes/hommes de l'art capables d'opérer une telle intervention fine, qui nécessite analyse et expertise.

Pour les nouveaux projets, l'importance des choix réalisés aux moments de la programmation et de la conception s'avère primordiale. Ils devront intégrer notamment une approche en coût global à relier à l'analyse du cycle de vie, au-delà du simple investissement, en s'intéressant à l'exploitation du bâtiment, mais également à sa déconstruction et à sa réutilisation, et assurer la flexibilité et l'adaptabilité.

Il s'agit aussi de remettre l'humain au cœur du cadre de vie bâti. Les architectes, les ingénieurs-conseils et les urbanistes fournissent une contribution essentielle à notre bien-être commun en prenant en compte la diversité territoriale et les besoins de notre société civile.

7. Aménagement du territoire communal et développement urbain

Le Gouvernement a lancé de nombreuses initiatives ambitieuses en la matière, telles que notamment la consultation «Luxembourg in transition» ou encore l'étude prospective «Luxembourg Stratégie».

Le Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT) et le programme de politique architecturale devront assurer le rôle essentiel de cohérence entre ces différentes procédures et leurs résultats qui doivent nécessairement être mis en concordance pour profiter des synergies, voire éviter qu'elles se neutralisent...

En outre, il ne faut pas perdre de vue l'interdépendance entre le Luxembourg et les autres territoires de la Grande Région, qui nécessite de traiter les thématiques essentielles à cette échelle transfrontalière.

Il s'agira de travailler en «GRIT»: Grande Région en Transition...

8. Dans le cadre de l'année européenne des compétences en 2023, répondre aux besoins du secteur en personnel qualifié

Afin d'être en mesure de répondre aux défis de la construction durable, la formation, aussi bien initiale que continue, de tous les acteurs du secteur de la construction revêt une importance cruciale.

En matière de formation initiale, nous proposons la mise en place au Luxembourg d'un établissement d'enseignement supérieur, proche du tissu économique local afin de pouvoir réagir rapidement aux besoins et aux évolutions du secteur,

visant à former des profils Bac +3 (anc. IST).

En ce qui concerne la formation continue, l'OAI plaide pour le développement d'une plateforme intelligente permettant aux professionnels du secteur de gérer leur plan de formation en interne et de faire remonter leurs besoins en la matière, et aux prestataires du secteur de développer les formations pour y répondre de manière plus cohérente et holistique, avec l'objectif de mettre en place une académie pour la formation continue des carrières universitaires du secteur de la construction.

9. Confiance...

La création architecturale et technique apporte des solutions

au service des habitants et de la planète, qui ont été jusqu'ici trop peu exploitées par les décideurs publics.

Il s'agit de rétablir une culture de la confiance à rebours de la pratique actuelle de judiciarisation de toutes les relations sociétales.

Laissons à chaque acteur, public ou privé, la liberté d'agir dans sa sphère de compétence sans empiéter sur le domaine des autres, tout en respectant la vue d'ensemble: les pouvoirs publics doivent jouer leur rôle de facilitateurs des projets dans le respect du cadre général en donnant aux concepteurs libéraux toute latitude dans leur conception traitant les projets de manière holistique en tenant compte des différents contextes. ✕

17 OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU



1. Pas de pauvreté
2. Faim «Zéro»
3. Bonne santé et bien-être
4. Éducation de qualité
5. Égalité entre les sexes
6. Eau propre et assainissement
7. Énergie propre et à un coût abordable
8. Travail décent et croissance économique
9. Industrie, innovation et infrastructure
10. Inégalités réduites
11. Villes et communautés durables
12. Consommation et production responsables
13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
14. Vie aquatique
15. Vie terrestre
16. Paix, justice et institutions efficaces
17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

POUR PLUS D'INFORMATIONS:



Retour sur les nombreuses actions de concertation avec les instances publiques, en parallèle de l'information des membres, des avis sur les projets de loi, et de la sensibilisation du public entre septembre 2022 et février 2023.

La Vie de l'Ordre

01.03.2023

Concertation

Présentation du programme OAI pour les élections législatives aux partis en lice

Alors que les élections législatives de 2023 se profilent, l'OAI souhaite apporter sa contribution et nourrir les réflexions autour des thématiques décisives pour l'avenir de notre société. Il s'agit de porter le regard des concepteurs qui façonnent notre espace de vie, en tant que maîtres d'œuvre dans les domaines de la construction, de l'architecture, de l'ingénierie, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Ces propositions de l'OAI ont été transmises le 22 décembre 2022 aux partis politiques en lice pour les élections législatives.

Une délégation de l'OAI, composée de Michelle Friederici, Marc Feider et Pierre Hurt, a rencontré les partis politiques

représentés à la Chambre des députés pour leur présenter les points saillants du programme de l'OAI.

Ces consultations ont commencé le 19 janvier 2023 par le parti DP, représenté par Lex Delles, président, Carole Hartmann, secrétaire générale, Simone Beissel et Max Hahn, députés.

Le 27 janvier 2023, l'OAI a été reçu par le parti CSV représenté par Elisabeth Margue, présidente, Claude Wiseler, président, Stéphanie Weydert, secrétaire générale, Max Hengel, membre du comité, et Marc Lies, député.

Le 1^{er} février 2023, c'est une délégation du parti ADR, composée de Roy Reding et Fernand Kartheiser, députés, Sylvie Mischel, présidente ADR Fraen, Maksymilian Woroszylo, président ADRenalin, et Jean-Marc Schmidt, attaché parlementaire, qui a accueilli l'OAI.

Le même jour, l'OAI a rencontré une délégation du parti déi Lénk composée de Carole Thoma, porte-parole, Nathalie Oberweis, députée, et Nathalie Reuland, membre du bureau de coordination.

L'OAI s'est entretenu le 2 février 2023 avec le parti déi gréng,

2
0
2
3

représenté par Djuna Bernard, présidente, Semiray Ahmedova, députée, et Cathy Bleser, stagiaire.

Le parti Pirate, représenté par Marc Goergen, coordinateur, Gilles Mertz, trésorier, et Sven Clement, député, a reçu les représentants de l'OAI le 3 février 2023.

La réunion avec le parti LSAP, représenté par Dan Biancalana, président, Tom Jungen, secrétaire général, et Simone Asselborn-Bintz, membre du comité directeur, a eu lieu le 1^{er} mars 2023.

Ces partis politiques nous feront parvenir leur analyse de nos propositions pour le dossier spécial « Élections » du Mag OAI n° 4 (juin 2023).

PLUS D'INFORMATIONS

→ Le programme OAI pour les élections législatives 2023 est disponible dans la Médiathèque du site www.oai.lu à la rubrique « Avis OAI ».



1. Entrevue avec le parti DP le 19 janvier 2023.
2. Entrevue avec le parti déi gréng le 2 février 2023.
3. Entrevue avec le parti CSV le 27 janvier 2023.
4. Entrevue avec le parti LSAP le 1^{er} mars 2023.
5. Entrevue avec le parti Pirate le 3 février 2023.
6. Entrevue avec le parti ADR le 1^{er} février 2023.
7. Entrevue avec le parti déi Lénk le 1^{er} février 2023.



01.02.2023

Concertation

Entrevue avec le ministre Lex Delles

Pour pouvoir réagir face à la crise du logement en connaissance de cause, il importe de rendre transparente la connaissance exacte de la décomposition des positions rentrant en compte dans le coût de construction global d'un objet afin de bien cerner la part de chacun dans l'acte à construire.

La proposition de l'OAI visant à lancer une telle étude a été discutée lors d'une entrevue le 1^{er} février 2023 avec le ministre des Classes moyennes Lex Delles, accompagné de ses collaborateurs Françoise Schlink et Gilles Scholtus, à laquelle ont participé Michelle Friederici, Marc Feider et Pierre Hurt pour l'OAI.

À cette occasion, les premiers résultats de la radiographie sur l'activité des membres OAI dans le contexte de polycrise actuel ont été présentés. Afin d'améliorer encore sa représentativité, l'appel à participation aux membres OAI a été relancé suite à cette réunion.

Les nombreux projets de loi en cours touchant les professions OAI – projet n°7932 de nouvelle loi OAI, projet de loi n°7989 portant modification de la loi sur le droit d'établissement, projet de loi n°8115 instituant un régime d'aide en faveur de la primo-crédation d'entreprise – ont également été abordés.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Les avis OAI sur les projets de loi peuvent être consultés dans la Médiathèque du site www.oai.lu à la rubrique « Avis OAI ».

31.01.2023

Manifestation

Inauguration de l'installation « Reproduction d'éléments » d'Hisae Ikenaga, lauréate du 1^{er} concours Art in Situ OAI

L'OAI, en collaboration avec la Fondation luxembourgeoise des ingénieurs, architectes et industriels (FLIAI) et l'ASBL Art Contemporain.Lu, a organisé le 31 janvier 2023 la séance d'inauguration de l'installation créée par l'artiste Hisae Ikenaga, lauréate du 1^{er} concours Art in Situ OAI placé sous le haut patronage de la ministre de la Culture Sam Tanson.

Dans leur mot de bienvenue, Michelle Friederici et Pierre Hurt ont rappelé les objectifs de l'OAI en lien avec cette initiative. Ainsi, bien qu'une démarche artistique n'ait pas été entamée avant la construction du Forum da Vinci, il est toujours possible de lancer un tel processus a posteriori.

C'est l'occasion de rappeler l'application dans le secteur public de la réglementation en ce qui concerne l'investissement de 1% du coût de construction de tout bâtiment public à consacrer à l'art.

Ce concours peut également servir d'inspiration pour les maîtres d'ouvrage du secteur privé.

Enfin, il s'agit de valoriser le Forum da Vinci, pour ceux qui y travaillent, mais aussi pour ceux qui y viennent pour des activités publiques.

Pierre Hurt a remercié l'Œuvre nationale de secours grande-duchesse Charlotte pour son soutien afin de pérenniser cette initiative

pour les trois premières éditions, 2021, 2024 et 2027.

La ministre de la Culture Sam Tanson a félicité l'OAI pour cette initiative exemplaire et Hisae Ikenaga pour son installation réussie.

Marie Lucas, architecte et présidente du jury, a rappelé la qualité des 17 candidatures remises et des échanges au sein du jury.

Le jury a ainsi désigné deux lauréats ex-aequo : Filip Markiewicz, dont l'installation a été inaugurée le 1^{er} juillet 2021 et sera visible jusqu'au 30 juin 2024, et Hisae Ikenaga, dont l'installation sera visible jusqu'au 31 décembre 2025.

Dans sa décision en faveur de Hisae Ikenaga, le jury a souligné l'humour né du décalage entre les attrape-nigauds ludiques, en contraste avec la rigueur du bâtiment. Son installation « Reproduction d'éléments » relève l'omniprésence des détails dans le quotidien, et les rend à nouveau visibles.

1



Hisae Ikenaga a donné quelques explications sur sa démarche et les réflexions ayant mené à sa création.

Une brochure et un film seront encore proposés par l'OAI sous peu pour documenter tout le processus. Hisae Ikenaga tiendra également une conférence en lien avec sa démarche, l'œuvre et la problématique de l'In Situ à une date encore à confirmer.

La soirée s'est poursuivie par une rencontre spontanée des YoungplannersOAI autour d'une agape animée par DJ Paulinska.

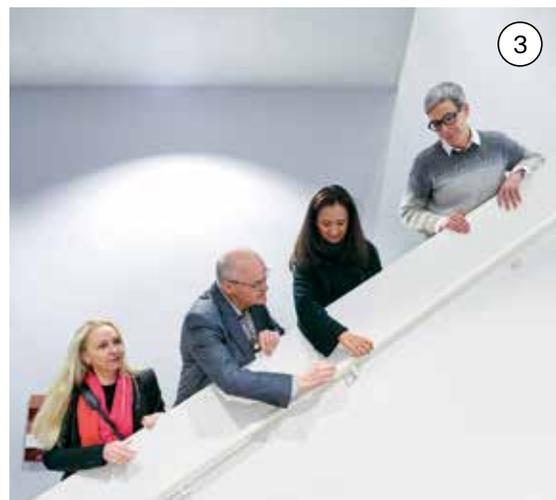
PLUS D'INFORMATIONS

- Un reportage photo (montage, inauguration) est disponible dans la Médiathèque du site www.oai.lu.
- Les documents présentés (PowerPoint, affiche) lors de l'inauguration peuvent être consultés dans la rubrique «Actualités» du site www.oai.lu.
- Des informations détaillées sur Art in Situ OAI sont disponibles sur www.ArtInSituOai.lu.

2



3

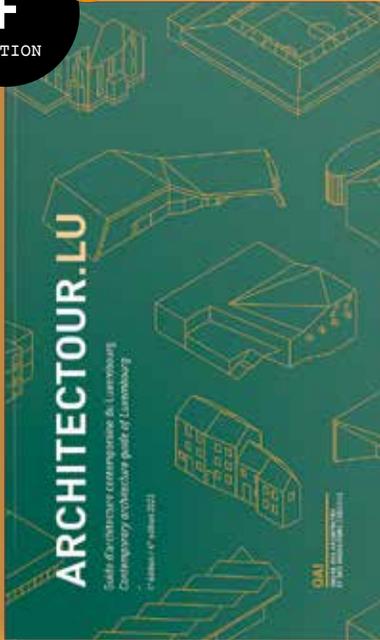


1. De gauche à droite sur la photo: Marc Feider, Claudine Hemmer, ministre de la Culture, Sam Tanson, ministre de la Culture, Hisae Ikenaga, Pierre Hurt, Michelle Friederici, Marie Lucas, présidente du jury Art in Situ OAI,
2. Allocation de la ministre de la Culture Sam Tanson.
3. Un des éléments de l'installation d'Hisae Ikenaga.

Josée Hansen, Trixi Weis, Gilles Christnach, membres du jury Art in Situ OAI.

ARCHITECTOUR.LU

4^e 2023
ÉDITION



252 réalisations architecturales
14 parcours

Aussi disponible sur
www.architectour.lu

Cette publication est notamment disponible sans frais auprès de :

Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils
Luxembourg Center for Architecture
Luxembourg for Tourism
Offices régionaux du tourisme
Luxembourg City Tourist Office
Esch City Tourist Office
Musées, centres culturels, théâtres
Ambassades étrangères au Luxembourg
Ambassades luxembourgeoises à l'étranger

www.oai.lu pour plus d'informations
sur l'OAI et ses membres



Jifa Cramer & associates /
Andres Leana, Eric Chénal
WITRY + WITRY SA /
© Bohumi Kostohryz



Magis Architects von Celen
Magis and Partner Beng Architects
Associés SA @ Marcia Brett
BOLLES+WILSON:
© Vivian Armincheur, management Sarl
© Christian Pachatz



Valentini Inc. architects SARL
@ Guy Jolly, Valentin top
architects
2001 SARL / @ Maxime Debaux



Team 01 SARL @ Team01 -
Sébastien Renaire
Bureau d'architecture WEB SARL
@ Stefan Schneider



Studio JJ Bentz SARL



Studio JJ Bentz SARL
Metform SARL / @ Steve Troes



Mehner & Binzer Architects SARL
@ Catherine Tiry
Buck & Wackelme Architekt
SARL / @ Mathieu Oly



Avec le soutien financier :



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Partenaire :



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture



Direction générale du tourisme



23.01.2023

Publication

252 bonnes raisons de se procurer la 4^e édition d'Architectour.lu

La 4^e édition d'Architectour.lu est la référence pour découvrir l'architecture, l'ingénierie et l'urbanisme contemporains au Grand-Duché de Luxembourg.

Cet outil est bien implanté pour soutenir les acteurs du tourisme luxembourgeois – le ministère de l'économie, la DGT¹, le LfT², les ORT³, le LCTO⁴, le ECTO⁵ – mais également le ministère des Affaires étrangères, le ministère de la Culture – KulturLX – ou encore la Chambre de commerce dans la promotion de la destination Luxembourg.

Des guides touristiques internationaux s'appuient aussi sur la richesse cette initiative.

Les 354 projets soumis suite à l'appel à propositions soulignent l'enthousiasme des membres de l'OAI pour ce guide.

Tout en conservant le tracé des 14 itinéraires, le comité de sélection OAI / Maison Moderne

a étudié ces propositions et l'édition précédente avec l'objectif de garantir la qualité et la cohérence de l'ensemble.

Les 102 objets non repris dans le livre sont cependant présentés sur le site www.architectour.lu.

Trois nouvelles initiatives sont à découvrir :

- Chacun des 14 tours est accessible sur le Geoportail via un QR Code repris au niveau de la carte.
- Onze gîtes sur le Minett Trail⁶, qui serpente à travers le territoire des onze communes rassemblées au sein du syndicat intercommunal ProSud. Ces gîtes à l'architecture insolite, destinés à héberger des randonneurs par la construction de bâtiments et/ou la rénovation de structures existantes, font suite à un concours d'architectes organisé par ProSud et l'OAI.
- L'initiative « Vin et Architecture »⁷ est mise en avant par la présentation d'une partie de l'offre de Via Mosel.

Dans la suite de son concours Art in situ OAI⁸, l'OAI mettra en lumière, dans la prochaine édition de ce guide, l'intégration réussie d'œuvres d'art dans les réalisations.

Laissez-vous impressionner en allant à la découverte des réalisations des professions OAI, réponses créatives et contextuelles pour façonner notre environnement bâti et naturel au profit d'un vivre-ensemble résilient !

PLUS D'INFORMATIONS

→ www.architectour.lu

1. Direction générale du tourisme
2. Luxembourg for Tourism
3. Offices régionaux du tourisme
4. Luxembourg City Tourist Office
5. Escher City Tourist Office
6. www.architectour.lu/minetttrail
7. www.architectour.lu/viamosel
8. www.artinsituai.lu



31.01.2023

Initiative

Concours Glamping Cabins

Le ministre du Tourisme Lex Delles et l'OAI sont à l'initiative de ce concours d'architectes visant à stimuler la création de nouveaux types de logements touristiques moyennant le développement de structures innovantes.

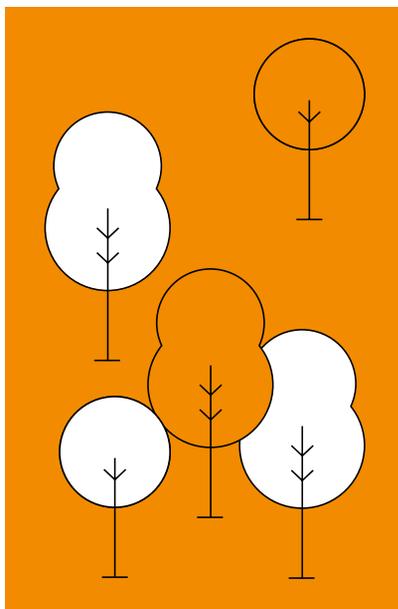
Préparé au cours de plusieurs réunions de concertation le 16 septembre et le 14 octobre, auxquelles ont participé Ricky Wohl et Georges Gengler pour la Direction générale du tourisme, et Jean-Claude Welter, Laury Mersch et Pierre Hurt pour l'OAI, le concours a été lancé le 17 novembre 2022 sur le nouveau site www.concursoai.lu.

Les participants étaient invités à soumettre pour le 31 janvier 2023 leurs projets pour une « Glamping Cabin », une structure modulaire hors réseau qui accueillerait deux à quatre personnes. La seule exigence est que la surface totale de la structure ne dépasse pas une emprise au sol de 25 m². En plus de cela, les participants sont encouragés à être aussi créatifs que possible.

Les 26 dossiers de candidature remis ont été étudiés par le pré-jury en préparation de la séance du jury qui a eu lieu le 6 mars 2023.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Proclamation des résultats le 11 mai 2023 à 16 h et exposition du 12 mai au 30 juin 2023 au siège OAI.



25.01.2023

Avis

Forêts publiques

L'OAI a fait parvenir le 25 janvier 2023 à la ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable Joëlle Welfring, et au secrétaire général du Conseil d'État Marc Besch, ses avis sur quatre projets de règlements grand-ducaux dans ce domaine.

Il s'agit des projets de règlements grand-ducaux :

- 1. déterminant les principes et les procédures d'élaboration et d'approbation des documents d'aménagement des forêts publiques ;
- 2. fixant les modalités d'exécution des travaux dans les forêts publiques ;
- 3. définissant les principes de la sylviculture proche de la nature à appliquer dans les forêts publiques ;
- 4. concernant la vente des bois provenant des forêts publiques.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Ces avis OAI sont disponibles dans la Médiathèque du site www.oai.lu à la rubrique « Avis OAI ».

30.01.2023

Concertation

Entrevue avec la Spuerkeess

Romain Wehles, directeur Spuerkeess, Charles Pletsch, vice-président et Head of Business Unit Spuerkeess, et Claude Hirtzig, Head of Department Retail & Professional Banking, ont reçu une délégation de l'OAI composée de Michelle Friederici, Marc Feider et Pierre Hurt le 30 janvier 2023.

La délégation OAI a souligné l'importance d'éviter une crise de confiance qui amplifierait les effets de la polycrise actuelle. De nombreuses thématiques autour du secteur de la construction en général (crise du logement, valeurs des hypothèques, caution pour garantie de bonne fin des travaux...), mais également touchant plus spécifiquement les membres de l'OAI (services bancaires pour les professions libérales, financement de la reprise de bureaux...) ont été discutées. De futures collaborations entre la Spuerkeess et l'OAI ont été abordées.

23.01.2023

Concertation

Association des coordi- nateurs de sécurité et de santé Luxembourg

Le 23 janvier 2023, Marc Feider, Gilles Christnach et Bertrand Bourdon ont reçu une délégation de l'ACSSL composée d'Anna Malafronte, présidente, et de Silviu Goras, vice-président. L'intégration des missions de coordinateurs de sécurité et de santé dans la méthodologie MOAI.LU et l'importance de sensibiliser les maîtres d'ouvrage à la nomination d'un tel coordinateur en phase de conception ont notamment été discutées.



20.01.2023

Initiative

Nouveau cycle de formation OAI 2023

C'est avec plaisir que l'OAI et la House of Training vous présentent le nouveau programme du cycle de formation dédié aux membres OAI, aux cadres et dirigeants du secteur de la construction, ainsi qu'aux personnes intéressées des secteurs étatique et communal.

Ce programme, préparé sur trois ans, ambitionne de vous donner les mises à jour techniques,

technologiques et législatives, mais également de vous permettre d'acquérir des connaissances spécifiques au Luxembourg. Ces sessions sont également l'occasion de rencontrer vos pairs et d'échanger avec d'autres experts sur les tendances et les défis du secteur.

Divers profils professionnels ont été élaborés afin de vous proposer des formations cohérentes, adéquates et utiles. Les recommandations de formations par profils professionnels et par spécialisations permettent de structurer un plan de développement professionnel.

Pour une plus libre progression dans votre plan de développement, des formations individuelles peuvent être sélectionnées dans les thématiques, permettant ainsi une sélection de formations plus personnalisée afin de faire évoluer certaines compétences clés nécessaires à votre activité professionnelle.

Vous trouverez également une offre de formations complémentaires. Elle regroupe des formations dans d'autres domaines comme le Marketing et Communication, l'Informatique, la Comptabilité, la Sécurité et Santé au travail et le Développement personnel. Ces formations permettent de développer des compétences relatives à la gestion quotidienne d'une société ou d'un bureau d'architectes ou d'ingénieurs-conseils. D'autre part, le parcours certifiant et pluridisciplinaire « Business Manager Toolbox » vous est proposé, car ce programme s'articule autour des principaux axes de la gestion d'entreprise, un atout essentiel pour tout dirigeant ou cadre d'un bureau membre de l'OAI.

Nous vous rappelons que ce programme de formation est éligible pour l'obtention du congé formation.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Programme complet et modalités d'inscription sur www.oai.lu/formation.



12.01.2023

Avis

PDAT 2023

À la demande du ministre de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire Claude Turmes, l'OAI a remis le 12 janvier 2023 son avis sur le projet de programme directeur d'aménagement du territoire « PDAT 2023 ».

PLUS D'INFORMATIONS

→ L'avis OAI sur le PDAT 2023 est disponible dans la Médiathèque du site www.oai.lu à la rubrique « Avis OAI ».



04.01.2023

Initiative

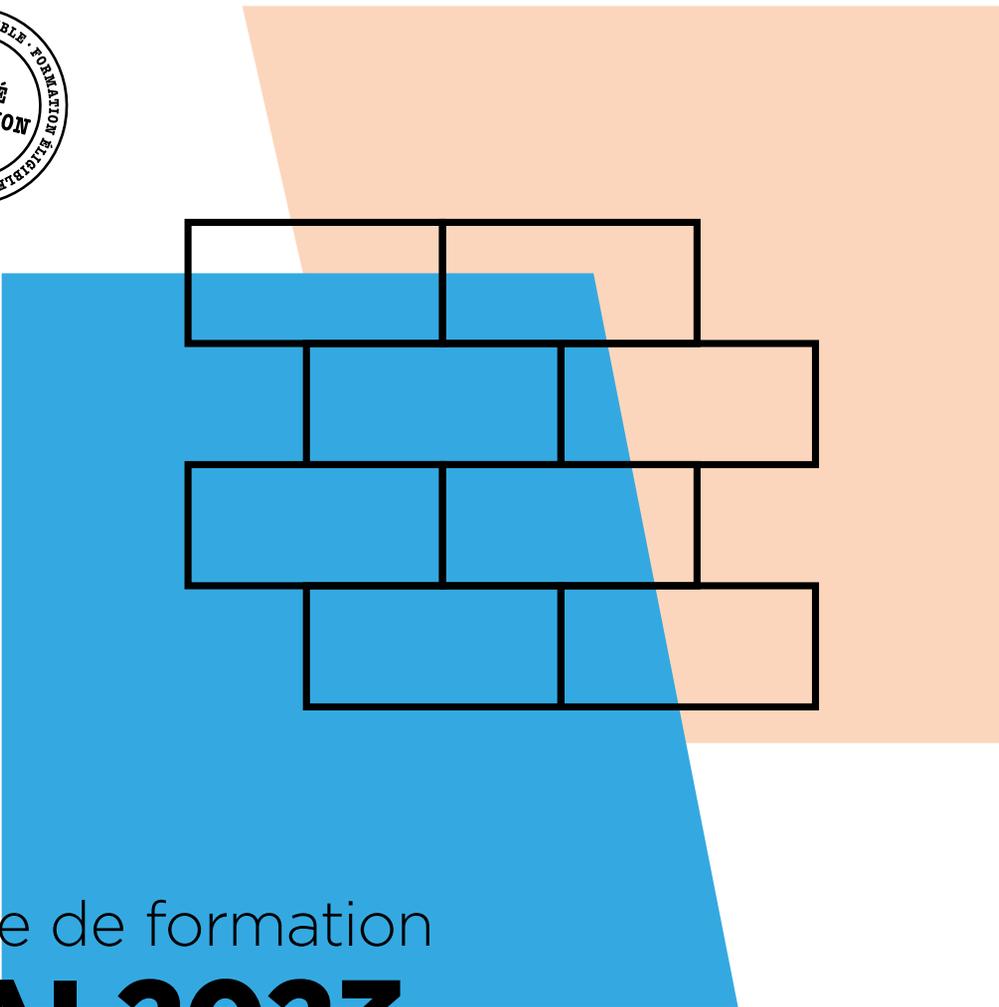
Prix de l'énergie élevés : aides aux ménages et état des lieux des efforts de réduction de la consommation énergétique

Lors de la conférence de presse du 4 janvier 2023 avec la participation de Marc Feider et de Steve Weyland pour l'OAI,

le ministre de l'Énergie Claude Turmes a présenté les nouvelles mesures pour aider les ménages dans le contexte de la hausse des prix d'énergie et il a dressé un état des lieux des efforts de réduction de la consommation énergétique au Luxembourg.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Le communiqué du ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, disponible sur www.gouvernement.lu, détaille les différentes mesures présentées.



Cycle de formation

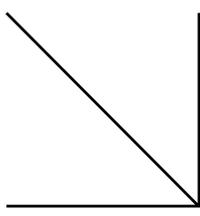
OAI 2023

**pour Architectes
et Ingénieurs-Conseils**

Weiterbildungsreihe

OAI 2023

***für Architekten
und beratende
Ingenieure***



**HOUSE OF
TRAINING**

Programme / Programm 2023

Découvrez une sélection de modules proposés en 2023

Contexte, cadre légal et réglementaire de la construction

	Date	Durée heures	Prix Membre OAI € htva	Langue	Référence	Partenaires
Dossier PAP nouveau quartier - Principaux problèmes rencontrés et éléments de réponse	28/04/23	7	385	FR	CA047CJ	
Dossiers de soumission - Recommandations et bonnes pratiques / Contrôle technique des offres / Clauses techniques CRTI-B	12/05/23	4	180	FR	CA174CJ	
Cadre légal, déontologique et contractuel des professions OAI / Services, outils OAI, responsabilités, droits des sociétés	15/06/23	6	OAI*	FR	CA001CJ	
Attribution des missions de membres OAI - Circulaire OAI n°34, manuel OAI concours	22/11/23	4	OAI*	FR	CA305CJ	

Management de bureau et gestion de projet

	Date	Durée heures	Prix Membre OAI € htva	Langue	Référence	Partenaires
Bonnes pratiques de collaboration de la maîtrise d'œuvre OAI (moai.lu)	05/05/23	6	OAI*	FR	CA046CJ	
Gestion administrative et financière d'un bureau d'architectes et d'ingénieurs-conseils	26/10/23	4	180	FR	CA060CJ	

Énergie et construction durable

	Date	Durée heures	Prix Membre OAI € htva	Langue	Référence	Partenaires
Smart Building - Initiation à la conception d'un bâtiment intelligent	18/04/23	7	385	FR	CA008CJ	
 Workshop - Luftdichtes Bauen	03/05/23	7	385	DE	CA321CJ	
 Smart City - L'innovation pour une ville durable et connectée	18/10/23	7	385	DE	CA279CJ	

Confort et bien-être

	Date	Durée heures	Prix Membre OAI € htva	Langue	Référence	Partenaires
 Confort acoustique - Mise en pratique des critères ILNAS 103-1 pour les logements	26/05/23	7	385	FR	CA310CJ	
 Le pouvoir de la couleur sur notre bien être et son influence dans la perception de notre environnement	05/10/23	4	180	FR	CA312CJ	
 Barrierefreies Planen und Bauen	13/10/23	4	180	DE	CA316CJ	
 Bâtiments accessibles - De la planification à la réalisation OAI	07/11/23	4	180	FR	CA367CJ	

Matériaux, techniques et mise en œuvre

	Date	Durée heures	Prix Membre OAI € htva	Langue	Référence	Partenaires
 Holzschädlinge im Gebäudebestand	20/04/23	4	180	DE	CA313CJ	
 Fussbodenplanung für Architekten und Bauleiter	21/04/23	4	180	DE	CA318CJ	
Le bois dans la construction - Conception, aspects techniques, acoustiques, surélévation en bois	25/04/23	7	385	FR	CA289CJ	
 L'utilisation et la mise en œuvre de matériaux sains et durables dans l'architecture intérieure	03/10/23	7	385	FR	CA365CJ	

(*) Pris en charge par l'OAI pour ses membres

Le programme du cycle, de même que les dates et horaires, sont mis à jour continuellement. Pour des informations actualisées, nous vous invitons à consulter le site : / Wir möchten Sie darauf aufmerksam machen, dass das Programm der angebotenen Kurse, sowie die Termine und Uhrzeiten laufend aktualisiert werden. Für weitere Infos und Einschreibungen:

www.oai.lu/formation



Allia Insurance Brokers

Allia Insurance Brokers est le courtier en assurances de l'OAI. Nicolas Aerts, directeur adjoint Allia, Vanessa Krackenberger et Mathieu Rouyer, Account Managers, ont reçu le 20 décembre 2022 une délégation de l'OAI composée de Pierre Hurt, Yann Jegu et Bertrand Bourdon pour faire le point sur les dossiers en cours. Le suivi du contrat cadre assurances OAI, les assurances obligatoires des membres OAI et leur couverture dans le temps, le projet de loi 5704 portant réforme des régimes de responsabilité en matière de construction et l'organisation de la 4^e édition du Bauschädenforum ont notamment été discutés.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Des informations détaillées sur le contrat cadre assurances OAI à adhésion facultative, répondant à 100% aux exigences légales, sont disponibles dans la Médiathèque du site www.oai.lu à la rubrique « Publications ».

À VENIR

→ La 4^e édition du Bauschädenforum sera organisée le 27 juin 2023 de 16 h à 19 h au Siège OAI.



13.12.2022

Initiative

Prix OAI 2022 pour des étudiants méritants des masters en architecture et en ingénierie de l'Uni.lu

Lors de la remise des diplômes de la faculté des Sciences, des Technologies et de Médecine le 13 décembre 2022, Marc Feider a remis ce Prix à Lou Thoussaint, diplômée du Master of Science in Engineering – Sustainable Product Creation. Michelle Friederici a remis ce Prix à Diana Zarnescu, diplômée d'un master en Architecture lors de la remise des diplômes de la faculté des Sciences humaines, des Sciences de l'éducation et des Sciences sociales le 15 décembre 2022.

avec une délégation du département de l'Énergie composée de Pascal Worré, Tom Winandy et Violaine Giaux en présence de représentants de la Klima-Agence et de l'energieagence. Les problèmes rencontrés par les utilisateurs du logiciel LuxEeB-F du Fraunhofer-Institut für Bauphysik (IBP) pour l'établissement des certificats de performance énergétique pour les bâtiments fonctionnels, les FAQ publiées par le ministère et les modifications réglementaires à venir ont notamment été discutés.



09.12.2022

Manifestation

Les inaugurations des gîtes Minett Trail « Kabeisercher » continuent

Quatre gîtes ont été inaugurés récemment, ce qui porte à 7 sur 11 le nombre de gîtes issus de la consultation d'architectes « Gîtes Minett Trail » organisée par l'OAI et ProSud finalisés à ce stade.

Le gîte au Fond-de-Gras, conçu par le bureau d'architectes Teisen & Giesler dans un ancien wagon de train, a été inauguré le 10 août 2022 par le bourgmestre de Pétange Pierre Mellina et le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Claude Meisch.

Le gîte de Mondercange, implanté à Berchem avec l'aide

12.12.2022

Concertation

Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire – Département de l'Énergie / FCCE / OAI

Une délégation du groupe de travail OAI « Énergie et durabilité » emmenée par Steve Weyland, et une de la Fédération des conseillers et certificateurs énergétiques ont échangé



du bureau Kaell Architecte, a été inauguré le 28 septembre 2022 par le bourgmestre de Mondercange Jeannot Fürpass et le ministre des Classes moyennes et du Tourisme Lex Delles, avec la participation de Steve Weyland qui représentait l'OAI.

Le gîte de Differdange, implanté à Lasauvage et conçu par le bureau Anouck Pesch Architecte, a été inauguré le 13 octobre 2022 par la bourgmestre de Differdange Christiane Brassel-Rausch et le ministre Lex Delles.

Le gîte Bieles-Réideng, implanté à Belvaux et conçu par le bureau A+T architecture, a été inauguré le 9 décembre 2022 par la bourgmestre de Sanem Simone Asselborn-Bintz, Claude Halsdorf représentant le ministre Lex Delles et Pierre Hurt.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Vous trouverez des informations détaillées sur cette consultation d'architectes sous www.architectour.lu/minettrail.

photos © OAI ; © Ville de Differdange



05.12.2022

Consultation

Syvicol

Une délégation de l'OAI, composée de Michelle Friederici, Marc Feider, Corinne Stephany, Patrick Nosbusch et Pierre Hurt, a été reçue le 5 décembre 2022 par le Syvicol, représenté par Emile Eicher, président, Louis Oberhag et Guy Wester, vice-présidents, Gerard Koob, secrétaire et Emile Calmes, collaborateur.

Il a été convenu de proposer à la ministre de l'Intérieur de lancer les travaux en vue d'une mise à jour du cadre contractuel entre les membres OAI et les communes. Elle se fera en deux étapes: modification «light» (possibilité d'une forfaitisation des honoraires...), puis révision plus approfondie.

Les travaux de l'OAI en cours dans le domaine de l'attribution des missions aux membres OAI ainsi que les propositions OAI d'intervention dans le cadre des formations proposées par l'INAP pour le secteur communal ont également été discutés.

01.12.2022

Consultation

Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN)

Le groupe de travail OAI ad hoc, composé des membres du Conseil de l'Ordre Corinne Stephany et Steve Weyland, ainsi que de Bob Strotz, Max von Roesgen et Anabel Witry, a rencontré une délégation de l'IFEN composée de Marc Weber et Josiane Molitor, instituteurs spécialisés en développement scolaire.

Ce groupe de travail préparera pour l'IFEN un vadémécum pour encadrer les échanges entre le maître d'ouvrage, les utilisateurs et les membres OAI lorsqu'ils conçoivent des écoles primaires et des maisons relais pour les communes (programmation, définition des besoins...).



01.12.2022

Manifestation

Accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs

Full house au Siège OAI : près de 170 personnes ont assisté le 1^{er} décembre 2022 à la séance d'information sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs organisée avec le ministère de la Famille et de l'Intégration (MiFa).

Les membres OAI montrent ainsi leur engagement envers cette thématique essentielle pour notre vivre-ensemble selon la devise «Bau schlau an inklusif fir jiddereen mam Architekt an Ingenieur!».

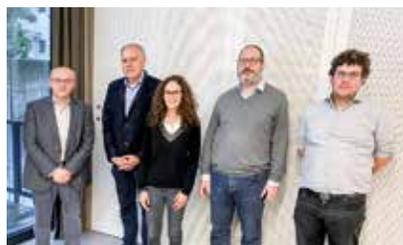
Après l'accueil par Michelle Friederici, la ministre de la Famille et de l'Intégration Corinne Cahen a présenté le contexte politique. Magnus Koerfer (MiFa) a présenté la partie juridique de la loi du 7 janvier 2022 en matière d'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs et de ses futurs règlements grand-ducaux d'exécution, dont les principales dispositions sont décrites dans deux vadémécums à l'usage des architectes et des ingénieurs-conseils (lieux ouverts au public et voies publiques ; bâtiments d'habitation collectifs).

La mise en pratique des règlements grand-ducaux et des exemples de « best practice bâtiment » a ensuite été présentée par Olivier Böhm (Adapth) et Begzada Bahtijari (Schroeder & Associés). Kim Mosel (MiFa) a présenté les futures procédures via Myguichet.

En conclusion, Marc Feider a placé l'accessibilité dans le contexte du développement durable.

PLUS D'INFORMATIONS

- Les présentations proposées peuvent être téléchargées dans la documentation OAI de l'espace membres à la rubrique « Séances d'information OAI ».
- Les deux vadémécums à l'usage des architectes et des ingénieurs-conseils sont disponibles sur le site <https://mfamigr.gouvernement.lu>



22.11.2022

Manifestation

Le Géoportail et ses nouvelles fonctionnalités 3D

Organisée en collaboration avec l'Administration du cadastre

et de la topographie (ACT), cette séance a connu un beau succès avec la participation de 130 personnes.

PLUS D'INFORMATIONS

- Les présentations proposées peuvent être téléchargées dans la documentation OAI de l'espace membres à la rubrique « Séances d'information OAI ».

De gauche à droite sur la photo : Pierre Hurt, Alex Haag, directeur ACT, Danielle Horper, responsable du contenu du Géoportail, Jeff Konnen, responsable du service Géoportail, Frank Weydert, membre de la Commission OAI « Géomètres ».



25.11.2022

Manifestation

Assemblée générale du CAE

La délégation de l'OAI pour cette assemblée générale du Conseil des architectes d'Europe (CAE) était composée de Michelle Friederici et Pierre Hurt.

À cette occasion, ils ont présenté la Maîtrise d'œuvre OAI – MOAI.LU qui a été reçue de manière très positive par les participants. L'OAI initiera une concertation plus poussée avec d'autres pays dans ce dossier.

Pour mettre l'accent sur l'importance de cette collaboration entre tous les acteurs de la maîtrise d'œuvre, la délégation OAI a proposé d'organiser en 2025, en parallèle de l'anniversaire des 35 ans de l'OAI, les assemblées générales du CAE et de l'EFCA au Luxembourg.

Cette proposition, qui a été accueillie très favorablement, doit encore être confirmée.



16.11.2022

Manifestation

30 ans de l'EFCA

Marc Feider et Pierre Hurt ont représenté l'OAI lors de cette manifestation organisée par l'European Federation of Engineering Consultancy Associations (EFCA) le 16 novembre 2022 à Bruxelles.

En ce qui concerne la genèse de l'EFCA, il a été rappelé qu'une assemblée générale du Comité européen des ingénieurs-conseils (CEDIC, qui a fusionné avec le Comité européen des bureaux d'ingénierie pour former l'EFCA en 1992) a été organisée au Luxembourg du 10 au 12 mai 1990, quelques mois après le recrutement de Pierre Hurt comme directeur de l'OAI.

L'OAI est un des membres fondateurs de l'European Federation of Engineering Consultancy Associations (EFCA), et plusieurs réunions du Board of Directors et du Directors & Secretaries Meeting (D&S meeting) ont déjà été organisées au Luxembourg.

Georges Kieffer fut membre du Board of Directors

de 1999 à 2002. Gaston Flesch, vice-président honoraire de l'OAI, fut membre du Board of Directors de 2011 à 2014, puis vice-président de 2014 à 2017.

Andrea De Cillia, vice-président honoraire de l'OAI, fut membre du Board of Directors de 2017 à 2019. Depuis 30 ans, Pierre Hurt participe activement aux D&S Meetings de l'EFCA.

Lors du D&S Meeting du 16 novembre 2022, le « Green Deal » européen, la digitalisation et le BIM, ainsi que l'environnement économique ont été discutés entre autres sujets.

La proposition de l'OAI d'organiser en 2025, en parallèle de l'anniversaire des 35 ans de l'OAI, les assemblées générales du CAE et de l'EFCA au Luxembourg, a été accueillie favorablement.

De gauche à droite sur la photo: Araceli Garcia Nombela, secrétaire générale TECNIBERIA (SP), Inès Ferguson, présidente entrante EFCA, Marc Feider, Sue Arundale, directrice générale EFCA.

15.11.2022

Avis

Projet de loi « Droit d'établissement »

L'avis OAI sur le projet de loi n°7989 portant modification de la loi modifiée du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales a été transmis le 15 novembre 2022 au président de la Chambre des députés Fernand Etgen pour transmission à Carole Hartmann, rapporteur de ce projet de loi, au ministre des Classes moyennes et du Tourisme Lex Delles, et au secrétaire général du Conseil d'État Marc Besch.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Cet avis très important pour les professions OAI est disponible dans la Médiathèque du site www.oai.lu à la rubrique « Avis OAI ».

15.11.2022

Concertation

CRTI-B

Thierry Hirtz, président du CRTI-B, et Moreno Viola, chargé de direction, ont reçu une délégation de l'OAI, composée de Michelle Friederici, Marc Feider, Guittou Muller et Olivier Zirnheld, délégués OAI au conseil de gérance du CRTI-B, Laurent Heinen, délégué OAI dans le groupe de travail CRTI-B « Construction durable », et Pierre Hurt.

La plateforme « Construction durable » en développement par le CRTI-B, la mise à jour des bibliothèques des prestations standardisées du CRTI-B, l'attribution des missions aux membres OAI, la collaboration en matière d'information de tout le secteur (circulaire quant aux mesures transitoires en matière de TVA, note professionnelle sur les faillites...) et le BIM ont notamment été discutés.

Les professions libérales au Luxembourg, les personnes de confiance pour notre bien-être

La Fédération luxembourgeoise des travailleurs intellectuels indépendants (FTI) a célébré le 14 novembre 2022 en présence de près de 250 personnes ses 60 + 1 ans d'existence, évènement placé sous le haut patronage de Son Altesse Royale le grand-duc.

La FTI est l'organisation faitière des ordres et associations des douze professions libérales au Luxembourg avec plus de 12000 indépendant(e)s. Le secteur emploie plus de 35000 personnes.

Dans son introduction, la présidente de la FTI Dr Annik Conzemius a présenté la fédération et ses principales activités : participation au Conseil économique et social, programme de la FTI dans le cadre des élections législatives à chaque échéance électorale, concertation avec l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL), suivi de la Mutualité des Employeurs,...

Pour l'avenir, elle a souligné l'importance de réformer et mettre à jour le statut de l'indépendant, de favoriser la digitalisation et de sensibiliser les jeunes à l'attrait des professions libérales, des carrières gratifiantes de vocation au service de la société,

afin de donner tout son sens à la devise «Trau dech!».

Ensuite, elle a vivement remercié Pierre Hurt, directeur OAI et coordinateur FTI, pour son fort engagement depuis 1994 au service de la fédération.

Un film retraçant l'histoire de la FTI et présentant les caractéristiques principales des professions

libérales au Luxembourg a ensuite été projeté.

Paulette Lenert, Vice-Première ministre, ministre de la Santé et ministre de la Protection des consommateurs, et Sam Tanson, ministre de la Justice et ministre de la Culture, ont souligné l'importance du conseil indépendant des professions libérales pour l'équilibre de notre société et pour atteindre les objectifs du Gouvernement. Elles encouragent d'ailleurs les professions libérales à se fédérer davantage afin de parler d'une voix cohérente pour mieux articuler leurs apports dans l'intérêt de notre vivre-ensemble.

Dans leurs messages, Gaetano Stella, président du Conseil européen des professions libérales



(CEPLIS), et Pr Theodoros Koutroubas, directeur général CEPLIS, ont félicité la FTI et se sont réjouis de travailler plus étroitement ensemble afin d'apporter des solutions aux nombreux défis actuels.

Animée par la journaliste Nathalie Reuter, la table ronde sur le rôle sociétal des professions libérales en Europe a vu s'échanger un panel de haute qualité composé de Jean-Yves Pirlot, vice-président du CEPLIS, Anne Calteux, représentante de la Commission européenne au Luxembourg, Charles Goerens, député luxembourgeois au Parlement européen, Me Géraldine Mersch, avocate, Michelle Friederici, architecte et urbaniste, et Pierre Hurt.

Les participants ont échangé sur les défis et les problématiques auxquels les professions libérales sont confrontées aujourd'hui, ainsi que les perspectives et solutions qu'il faudrait y apporter. Ensuite, ils ont partagé leurs propositions pour les professions libérales qu'ils souhaiteraient voir dans les programmes des partis politiques pour les élections législatives en 2023.

Quatre messages clés partagés par les participants de la table ronde :

— Dans sa décision du 4 juillet 2019 dans le dossier de la HOAI (« Honorarordnung für Architekten und Ingenieure ») allemande, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a souligné le caractère d'intérêt général des professions libérales et le risque de perte de qualité posé par la concurrence sur le prix entre les professionnels. Or, un cadre de rémunération adéquat, par exemple par l'imposition de tarifs minimum, est de nature à contribuer à limiter ce risque, en empêchant que des prestations soient offertes à des prix insuffisants pour assurer, à long terme, la qualité de celles-ci.



1. Les orateurs et les président(e)s des associations membres de la FTI.
2. Allocation de la vice-première ministre Paulette Lenert.
3. Découpe du gâteau d'anniversaire: CA FTI avec Sam Tanson, ministre de la Justice.
4. Participation du député européen Marc Angel et du député Sven Clement.
5. Keynote speech d'Abdu Gnaba.

- Les principes de proportionnalité inscrits dans la législation européenne n'ont pas pour objectif une dérégulation à outrance, mais doivent garantir la possibilité de mettre en place les règles nécessaires d'exercice des professions libérales pour atteindre les objectifs recherchés en matière de qualité et de protection de l'intérêt général et des consommateurs.
- Ainsi, une révolution de la méthode pour légiférer est nécessaire: il faut s'appuyer davantage et plus tôt sur l'expérience de terrain des professionnels libéraux pour tester concrètement les mesures proposées avant de préparer les projets de directives et de lois afin de s'assurer de leur efficacité et durabilité.
- Afin de remplir le rôle essentiel de garants d'une société

des lumières basée sur les faits et le savoir et pour limiter les risques de retomber dans l'obscurantisme, une prise de conscience accrue des professionnels libéraux sur leur propre valeur et leur apport sociétal est nécessaire.

L'anthropologue et sociologue Abdu Gnaba a alors proposé un remarquable keynote speech sur le thème « L'indépendant est l'avenir du collectif ! »: il ne suffit pas de devenir indépendant, mais il faut vivre en indépendant et inspirer les autres...

PLUS D'INFORMATIONS

- Cette manifestation peut être revisionnée sur le site de la FTI www.fti.lu.
- Film d'ambiance et messages clés de la soirée du 14 novembre 2022.
- Retransmission complète de la manifestation du 14 novembre 2022.
- Film « Les professions libérales au Luxembourg – les personnes de confiance pour notre bien-être »: historique de la FTI et interviews de professionnel(le)s libéraux/ales.
- Galerie photos de la soirée du 14 novembre 2022.



10.11.2022

Concertation

Ministre de la Culture Sam Tanson

La ministre Sam Tanson, accompagnée de ses collaborateurs Jo Kox, Beryl Bruck et Claudine Hemmer, a reçu une délégation de l'OAI composée de Michelle Friederici, Marc Feider, et Pierre Hurt, et une délégation du LUCA composée de Marie Lucas, présidente, Eline Bleser, directrice administrative, et Maribel Casas, directrice scientifique.

La ministre de la Culture Sam Tanson soutient pleinement la démarche de l'OAI et du LUCA Luxembourg Center for Architecture pour revitaliser le programme de politique architecturale. Un programme de travail a été initié lors de cette réunion.

Le groupe de travail restreint ad hoc, composé de deux représentantes du ministère de la Culture (Beryl Bruck, Claudine Hemmer), deux représentantes du LUCA (Marie Lucas, Maribel Casas) et de deux représentantes de l'OAI (Christine Muller, Lisi Teisen), ayant pour objectif de préparer le premier texte pour convoquer une réunion du groupe de travail interministériel et interprofessionnel, s'est réuni une première fois le 8 décembre 2022.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Le programme de politique architecturale, approuvé par le Conseil du gouvernement le 11 juin 2004, est disponible dans la Médiathèque du site www.oai.lu.



27.10.2022

Manifestation

Assemblée générale de l'OAI

Près de 170 personnes ont assisté à l'assemblée générale de l'OAI au Campus Vauban (École et Lycée français de Luxembourg).

Après l'introduction par Michelle Friederici et Marc Feider, le rapport des nombreuses activités de l'OAI – participation poussée au processus législatif, mise en place d'un cadre de travail juste pour les membres OAI, multiples activités culturelles – et les points statutaires ont été présentés par les membres du Conseil de l'Ordre. Les architectes Henri Jonas, Gilles Kintzelé, Rob Krier, Jean Leyder et Jean Petit, et les ingénieurs André Lavandier et Jean Schmit furent ensuite accueillis de manière unanime par l'assemblée générale en tant que membres honoraires de l'OAI.

En conclusion de l'assemblée générale, Pierre Hurt a introduit une discussion libre sur le thème de l'attribution des missions aux membres OAI qui a donné lieu à un échange très constructif.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Le Powerpoint et le procès-verbal de l'assemblée générale peuvent être consultés dans la documentation OAI de l'espace Membres du site www.oai.lu.

→ Un reportage photos est disponible à la rubrique «galerie photos» de la Médiathèque du site www.oai.lu.

27.10.2022

Manifestation

Foire de l'étudiant

L'OAI était présent sur la plateforme virtuelle mise en place par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche les 27 et 28 octobre 2022 et sur laquelle les futurs étudiants ont pu trouver des informations sur les professions rassemblées au sein de l'OAI.

21.10.2022

Concertation

Ville de Luxembourg

Sonja Gengler, architecte directeur de la Ville de Luxembourg (VDL), et Shaaf Milani-Nia, chef du service de l'urbanisme, ont reçu le 21 octobre 2022 une délégation de l'OAI composée de Michelle Friederici, Marc Feider, Corinne Stephany, Patrick Nosbusch, Gilles Christnach et Pierre Hurt.

Certains points concernant les demandes d'autorisation de construire ont été clarifiés (suivi des demandes auprès des différents services VDL, tracking, interprétation des textes en vigueur...). Ces informations ont été rassemblées au sein d'une note professionnelle mise à disposition des membres OAI.

La réactivation des réunions régulières entre le service de l'urbanisme et le groupe de travail OAI «Amendement des règlements VDL» et l'organisation d'une présentation détaillée de la méthodologie Maîtrise d'œuvre OAI – MOAI.LU pour les services de la VDL ont également été discutées.

Des groupes de travail spécifiques seront lancés par thématique pour avancer de manière plus efficace.

PLUS D'INFORMATIONS

→ La note professionnelle n°103 peut être téléchargée dans la documentation OAI de l'espace Membres à la rubrique «Notes professionnelles».

Association des compagnies d'assurances et de réassurances

Une délégation de l'Association des compagnies d'assurances et de réassurances (ACA), composée de Marc Hengen,

administrateur-délégué ACA, Sarah Hartmann, conseillère juridique ACA, René Arnoldy (Foyer Assurances) et Patrick Oliveira (La Luxembourgeoise), a été reçue par une délégation de l'OAI composée de Marc Feider, Corinne Stephany, et Pierre Hurt, accompagnés de Me Dominique Bornert, conseiller juridique de l'OAI et Stéphane Borres (Allia Insurance Brokers, courtier en assurance de l'OAI).

Les problématiques liées aux assurances obligatoires

des membres OAI pour l'antériorité (en cas de changement d'assureur en particulier) et surtout pour la postériorité (en particulier, le cas d'un membre OAI qui part à la retraite ou la société liquidée), ainsi qu'aux assurances dans le secteur de la construction en général ont été discutées.

À VENIR

→ La 4^e édition du Bauschädenforum sera organisée le 27 juin 2023 de 16 h à 19 h au Siège OAI.



1



2

12.10.2022

Initiative

Prix OAI 2022 pour des étudiants méritants des BTS

Le 12 octobre 2022, l'OAI a récompensé un étudiant du BTS Génie technique du lycée des Arts et Métiers Luxembourg lors de la remise des diplômes aux étudiants à la Maison du Savoir.

Ainsi, Sébastien Heinen s'est vu remettre des mains de Steve Weyland, en présence de Claude Meisch, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et de Fabrice Roth, directeur du lycée des Arts et Métiers, un cadeau reconnaissant ses mérites comme major de la promotion 11 du BTS Génie technique, ainsi que pour

son travail de fin d'études remarquable effectué au sein du bureau d'études Schroeder & Associés.

Pour la formation BTS Bâtiments et infrastructures du lycée Josy Barthel de Mamer, c'est Jonas Fisher qui a été honoré comme étudiant méritant de la promotion 2020 lors de la remise des diplômes aux étudiants à la Maison du Savoir le 14 octobre 2022 en présence du ministre Claude Meisch.

Il a été récompensé pour son excellent travail par un iPad Pro offert par l'OAI qui lui a été remis par l'ingénieur-conseil Antoine Pesch, membre du groupe curriculaire du BTS Bâtiments et infrastructures.

PLUS D'INFORMATIONS

- Des informations sur le BTS Génie technique peuvent être retrouvées sur gt.btshub.lu.
- Des informations sur le BTS Bâtiments et infrastructures sont disponibles sur ljbm.lu/bts.

1. De gauche à droite sur la photo: Joe Kries, attaché à la direction du lycée Josy Barthel de Mamer (LJBM), Antoine Pesch, Jonas Fisher, Satu Corke, coordinatrice du BTS Bâtiments et infrastructures, Claude Christnach, directeur du LJBM.
2. De gauche à droite sur la photo: Fabrice Roth, Steve Weyland, Sébastien Heinen, Claude Meisch, André Schwarz, responsable du BTS Génie technique.

09.10.2022

Concertation

MyConnectivity.lu

Le GIE MyConnectivity.lu, représenté par son CEO Géraldine Knudson, Julien Larios, directeur des projets, et Eric Krier, représentant du Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique au ministère d'État, ont invité une délégation de l'OAI, composée de Gilles Christnach, Steve Weyland et Pierre Hurt, pour une première prise de contact.

La mission de MyConnectivity.lu est d'accompagner la stratégie ultra haut-débit Internet du Gouvernement, en stimulant les échanges et les collaborations entre les différents secteurs impliqués.

Suite à cette réunion, Myconnectivity.lu a adressé le 5 janvier 2023 proposant à l'OAI de participer à son Advisory Committee, et informant l'OAI de ses futures actions (normalisation, conférences...), notamment en matière de promotion du câblage vertical (coaxial et/ou fibre...), afin d'y intégrer l'OAI et ses membres.



06.10.2022

Manifestation

Home Expo/ Semaine nationale du logement/ Klima Expo 2022

L'OAI était présent lors de ce salon qui a été tenu du 6 au 9 octobre 2022 dans les halls de Luxexpo The Box avec les activités suivantes :

- 1. 14^e édition du Guide OAI Références 2022.
Elle était présentée notamment à travers l'exposition « Mir maache Lëtzebuerg », 30 photos d'1 m² sélectionnées parmi les réalisations du Guide sur le stand de l'OAI.
- 2. Gîte « Pump it up! » devant l'entrée Nord de Luxexpo The Box.

Cette structure mobile a été conçue par le bureau d'architecture 2001 pour le compte de la Ville d'Esch-sur-Alzette dans le cadre du concours OAI/ProSud « Gîtes Minett Trail ».

- 3. Expo OAI « Bauhäre maache Lëtzebuerg – BHP OAI 2020 » dans le hall n°2 consacré à la Semaine nationale du logement. 42 panneaux (2 x 1 m) présentent les lauréats, mentionnés, prix spéciaux et prix Voting Public du Bauhärepräis OAI 2020.
- 4. Expo OAI « Architectour.lu » dans le hall n°3 consacré à Home Expo. Cette exposition propose les 14 highlights de la 3^e édition d'Architectour.lu, le guide de référence pour découvrir l'architecture, l'ingénierie et l'urbanisme

contemporains au Grand-Duché de Luxembourg.

- 5. Matériaux de construction biosourcés.
Dans le cadre de la conférence « Circular Construction Day », organisée le 6 octobre 2022 par le ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire et le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, l'OAI a proposé une présentation sur les matériaux biosourcés.
- 6. Pacte Logement 2.0: nouvel article 29bis de la loi ACDU. Le ministère du Logement, le ministère de l'Intérieur, la Chambre des métiers ainsi que l'OAI ont organisé le 6 octobre 2022 un atelier thématique sur invitation autour de l'application de l'article 29bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Il s'agit d'identifier de façon participative les questions et problèmes que les acteurs du terrain rencontrent dans la pratique quotidienne et d'identifier si possible des mesures concrètes pour favoriser l'application de ce nouvel outil ajouté dans le cadre du Pacte Logement 2.0.

Lors de la visite inaugurale de ce salon, Son Altesse Royale le grand-duc, accompagné du ministre du Logement Henri Kox et de la bourgmestre de la Ville de Luxembourg Lydie Polfer, a été reçu sur le stand de l'OAI par Jean-Claude Welter.

PLUS D'INFORMATIONS

- Les expositions de l'OAI peuvent être visionnées à la rubrique « Expositions OAI » de la Médiathèque du site www.oai.lu.
- Un reportage photo est disponible à la rubrique « Galerie photos » de la Médiathèque du site www.oai.lu.

05.10.2022

Concertation

Budget de l'État 2023

Le député Max Hahn, rapporteur du projet de loi sur le budget de l'État 2023, a invité une délégation de l'OAI composée de Michelle Friederici et Pierre Hurt pour un échange de vues sur les multiples défis auxquels est confronté le Luxembourg à court et à long terme.

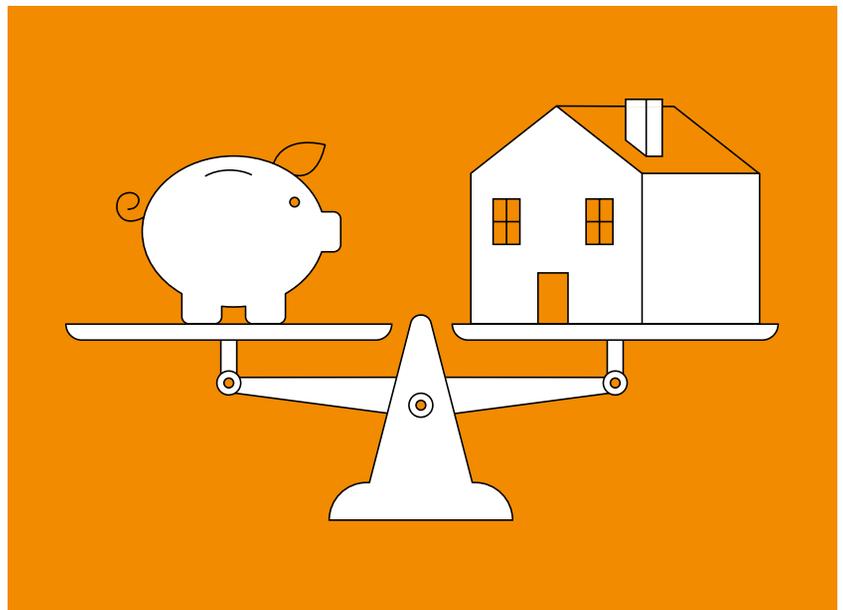
04.10.2022

Concertation

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Une délégation de l'OAI, composée de Steve Weyland et des ingénieurs Gilles Muller et Marcel Hetto, a été reçue par Andrew Hoffmann du service de la Formation professionnelle au ministère de l'Éducation nationale.

La réforme du Diplôme d'aptitude de professionnelle « Dessinateur en bâtiment » et du diplôme de technicien(ne) en Génie civil a été discutée lors de cette réunion.



30.09.2022

Avis

Logement abordable

L'OAI a fait parvenir le 30 septembre 2022 au président de la Chambre des députés Fernand Etgen, pour transmission à Semiray Ahmedova, présidente de la Commission parlementaire du logement et rapporteur de ces projets de loi, au ministre du Logement Henri Kox,

et au secrétaire général du Conseil d'État Marc Besch, son avis sur le projet de loi n°7937 relative au logement abordable et son avis sur le projet de loi n°7938 relative aux aides individuelles au logement.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Les avis OAI sur ces projets de loi peuvent être consultés dans la Médiathèque du site www.oai.lu à la rubrique « Avis OAI ».

28.09.2022

Concertation

Master en Architecture de l'Université du Luxembourg

Pierre Hurt a rencontré Florian Hertweck, Course Director du master en Architecture, et Markus Miessen, Deputy Course Director le 28 septembre 2022.

La délégation de l'Université du Luxembourg a souligné l'importance de mettre en place un bachelior avant le master dans un souci de cohérence et de pérennité de cette formation. L'OAI a confirmé son soutien à cette proposition.

Les projets communs, dont notamment la mise en place d'un module sur la MOAI pour les étudiants en architecture et les étudiants en ingénierie, ont également été discutés.

En outre, Pierre Hurt a été invité à la réunion annuelle du Steering Committee du master en Architecture le 13 décembre 2022, pour discuter du bilan de l'année écoulée du master, mais également des projets à venir.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Des informations détaillées sur le master en Architecture de l'Université du Luxembourg peuvent être consultées sur www.masterarchitecture.lu.



27.09.2022
Publication

La crise du logement au Luxembourg et les moyens d'en sortir

Les membres Christine Muller et Florian Hertweck ainsi que Pierre Hurt ont participé au livre «La crise du logement au Luxembourg et les moyens d'en sortir» de la Fondation Robert Krieps, dans lequel le lecteur trouvera une collection de réflexions diverses et une richesse d'idées concrètes – avec le but de fertiliser les discours publics sur les différents moyens de sortir de la crise multi-causale du logement.

Florian Hertweck, professeur d'architecture et directeur du master en Architecture de l'Université du Luxembourg, pose la question du logement dans une perspective d'architecte et d'urbaniste. Dans cette même perspective, l'architecte urbaniste Christine Muller pose la question de la nature de cette crise immobilière. Pierre Hurt s'interroge sur les soins à apporter à notre « mal de terre ».

PLUS D'INFORMATIONS
→ Des informations sur ce livre et les moyens de se le procurer sont disponibles sur le site www.fondationrobertkrieps.lu.



26.09.2022
Manifestation

Conférence «S'inspirer du concours OAI/ProSud Gîtes Minett Trail»

Plus d'une centaine de personnes ont assisté à cette présentation des 11 gîtes Kabaisercher en création par le biais de nouvelles constructions ou de réhabilitations de structures existantes le 26 septembre 2022 au CNA (salle Ciné Starlight) à Dudelange.

ProSud et l'OAI ont coorganisé ce concours sous forme d'une consultation anonyme d'architectes, qui a connu un succès formidable: phase ouverte avec 91 dossiers

de candidature remis sur références, 33 candidatures retenues pour la consultation (3 pour chacun des 11 sites) et finalement, 11 lauréats désignés par le jury le 5 et 6 mars 2020.

Après des mots de bienvenue de Michelle Friederici et de Georges Mischo, président ProSud, Pierre Hurt est revenu sur l'organisation d'une telle consultation d'architectes.

Un message vidéo de Lex Delles, ministre des Classes moyennes et du Tourisme, a été projeté.

Avant la présentation 11x5 minutes par les architectes concepteurs des gîtes avec leurs maîtres d'ouvrage et animée par Robert Garcia (Man and Biosphere), Myriam Bentz (ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire), présidente du jury, a partagé son retour d'expériences en la matière.

La séance s'est terminée par la projection du film sur le processus de création des gîtes du Minett Trail suivie d'un verre de l'amitié.

PLUS D'INFORMATIONS

- Un reportage filmé sur cette manifestation est disponible sur la chaîne Youtube de l'OAI.
- Un reportage photo est disponible à la rubrique «Galerie photos» de la Médiathèque du site www.oai.lu.
- Des informations détaillées sur le concours peuvent être consultées sur www.architectour.lu/minetttrail.



23.09.2022
Manifestation

Quartier Rout Lëns

Les membres du Conseil de l'Ordre ont visité le futur quartier Rout Lëns

à Esch/Alzette le 23 septembre 2022. Après une présentation en salle du projet, le chantier a été découvert avec Sandra Huber, Group Chief Development Officer, et Olivier Steitz, Senior Project Manager d'Iko Real Estate.



23.09.2022

Concertation

Ministre de la Famille et de l'Intégration Corinne Cahen

La ministre Corinne Cahen, accompagnée de ses collaborateurs Dan Theisen, Marie-France Nennig, Myriam Zimmer, Laurence Keiser et Magnus Koerfer, a reçu une délégation de l'OAI composée de Michelle Friederici, Marc Feider et Pierre Hurt.

Faisant suite au courrier OAI du 28 juillet 2022 demandant de reporter la date d'entrée en vigueur de la loi, actuellement prévue au 1^{er} juillet 2023, de manière à ce qu'elle soit placée 18 mois après la publication des règlements grand-ducaux qui ne sont toujours pas disponibles à ce stade, la ministre a indiqué qu'un tel report n'est pas prévu, car il ne ferait qu'éloigner l'atteinte de l'objectif de l'accessibilité souhaitée pour tous les citoyens. La ministre Corinne Cahen a adressé une réponse officielle à ce courrier le 29 septembre 2022.

Des actions de sensibilisation communes vers le grand public et les maîtres d'ouvrage seront envisagées (vadémécums à l'usage des architectes et des ingénieurs-conseils, séance d'information pour les membres OAI le 1^{er} décembre 2022, formations dans le cadre du programme de formations continues OAI...).

PLUS D'INFORMATIONS

- Le courrier OAI du 28 juillet 2022 et la réponse de la ministre Corinne Cahen peuvent être consultés à la rubrique « Avis OAI » de la Médiathèque du site www.oai.lu.
- Les deux vadémécums à l'usage des architectes et des ingénieurs-conseils (lieux ouverts au public et voies publiques; bâtiments d'habitation collectifs) sont disponibles sur le site <https://mfamigr.gouvernement.lu>.

photos © OAI



13.09.2022

Manifestation

Assemblée générale de la FIDIC

Marc Feider et Pierre Hurt ont participé à la Global Infrastructure Conference du 11 au 13 septembre 2022 à Genève, dans le cadre de laquelle l'assemblée générale de la Fédération internationale des ingénieurs-conseils (FIDIC) était organisée.

« A leadership perspective on global infrastructure needs and challenges » et « Mega city – Government perspective on delivering sustainable solution // Global perspective going beyond net zero » furent quelques-unes des thématiques abordées.

Ce fut l'occasion d'échanger avec les confrères des autres pays sur les défis à relever par les ingénieurs-conseils.

PLUS D'INFORMATIONS

- Des informations sur la FIDIC peuvent être consultées sur www.fidic.org.



05.09.2022

Avis

Réforme du Code du travail et de l'ITM

L'OAI a fait parvenir le 5 septembre 2022 au président de la Chambre des députés Fernand Etgen, pour transmission aux membres de la commission parlementaire du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, au ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire Georges Engel, et au Secrétaire général du Conseil d'État Marc Besch, son avis sur ce projet de loi.

PLUS D'INFORMATIONS

- L'avis OAI sur ce projet de loi est disponible à la rubrique « Avis OAI » de la Médiathèque du site www.oai.lu.

Si on veut que les choses bougent, il faut s'engager!

Bilan de la première année de présidence de Michelle Friederici, qui répond aux questions de Pierre Hurt



Michelle Friederici,
Présidente,
Architecte

Quelles motivations t'ont poussée à prendre la présidence de l'OAI en octobre 2021?

M.F. J'ai toujours été d'avis que si on veut que les choses bougent, il faut s'engager, et mon engagement au sein de l'OAI ne date pas d'hier! Je suis active depuis déjà de nombreuses années au sein de groupes de travail de l'OAI par exemple en matière de formation continue ou encore d'énergie et de durabilité. Puis en octobre 2019, je me suis présentée aux élections au Conseil de l'Ordre, afin de porter aussi la voix des petits bureaux, qui constituent la grande majorité des bureaux d'architectes au Luxembourg, dans les travaux de l'Ordre.

Avec les excellentes équipes du Conseil de l'Ordre, de la direction et du secrétariat de l'OAI, nous souhaitons placer notre mandat dans la continuité.

Outre la représentation des bureaux de taille modeste, l'idée qu'une femme devienne présidente de l'OAI me plaisait. La thématique de l'égalité des chances, que cela soit entre hommes et femmes, ou entre petites et grandes structures, me tient particulièrement à cœur.

Par ailleurs, je suis convaincue que les architectes, les ingénieurs-conseils et les urbanistes jouent un rôle central, par leur approche holistique, dans le développement d'un cadre de vie qualitatif et durable.

Porter le drapeau de ces professions nobles au service de la société constitue une grande fierté.

De quelles actions menées à ce stade es-tu particulièrement fière?

M.F. Le contexte actuel de polycrise nécessite d'être constamment à l'écoute de nos membres et de leurs besoins pour pouvoir réagir au plus vite auprès des pouvoirs publics. Lors de la crise sanitaire, par exemple, nous sommes intervenus pour éviter un blocage des autorisations de construire. Nous avons également mis en place des jauges régulières afin de suivre comment nos membres ont été impactés économiquement.

Le développement continu de la méthodologie maîtrise d'œuvre OAI – MOAI.LU, une collaboration coordonnée et intégrale des concepteurs indépendants permettant de répondre aux exigences de plus en plus complexes des maîtres

d'ouvrage sur les projets, est également source de satisfaction.

On constate d'ailleurs que le nombre de bureaux utilisant cette méthodologie ne cesse de croître, ce qui montre bien qu'elle répond à un réel besoin.

Je suis également impliquée dans les discussions avec les communes pour adapter leur cadre contractuel avec les membres OAI aux réalités du terrain et du traitement des projets. Avec les ingénieurs-conseils, nous avons une oreille attentive aux attentes et besoins du secteur communal en la matière, quelle que soit la taille de la commune.

Enfin, l'objectif de partager une «Baukultur» au profit d'une véritable qualité de notre vivre-ensemble est un dossier particulièrement important. Je suis heureuse de la relance par le ministère de la Culture, sur l'impulsion et en collaboration avec l'OAI et le LUCA, des travaux visant à une renaissance du programme de politique architecturale ainsi qu'à une mise en œuvre cohérente et décidée.

Quels principaux défis reste-t-il à relever?

M.F. Je tiens à mettre l'accent sur la reconnaissance des professions OAI comme acteur essentiel pour notre cadre de vie et notre vivre-ensemble.

Autrefois, on construisait souvent avec un architecte pour le côté esthétique, «pour faire beau». Aujourd'hui, il faut en plus que le projet soit durable et résilient.

Ainsi, nous avons besoin d'une meilleure compréhension de la réelle plus-value de nos professions, ainsi qu'une valorisation plus juste de nos prestations, qui ont fortement augmenté en temps et en complexité.

La qualité de vie ne peut pas être décrétée, mais elle est basée sur des valeurs communes. Nous avons donc besoin de femmes et d'hommes de l'art indépendants qui, en leur âme et conscience, gardent la vue d'ensemble pour nous tous.

Dans ce cadre, il importe également de rétablir une culture de la confiance.

Par ailleurs, l'OAI poursuivra ses efforts pour sensibiliser les maîtres d'ouvrage, qu'ils soient du secteur public ou du secteur privé, à la mise en place de procédures équitables d'attribution des missions aux membres OAI avec des dossiers de candidature proportionnés.

Après une phase de programmation professionnelle, il s'agit de motiver les maîtres d'ouvrage à choisir des procédures qui répondent à leur besoin et au contexte du projet visé tout en ne présentant pas une charge administrative inutile et démesurée pour les participants, qui sont amenés à se concentrer sur la création.

Il importe d'avoir un mix équitable de procédures: marchés négociés sur références, consultations rémunérées, concours... Pour cela, il faut aider les maîtres d'ouvrage à sélectionner leur partenaire

de confiance par des procédures, prévoyant un certain pourcentage de participants ne disposant pas des références requises.

L'OAI prépare actuellement un guide des bonnes pratiques en la matière.

Il importe aussi de ne pas perdre de vue les grands objectifs à plus longue échéance. La Commission européenne a présenté le «New European Bauhaus – NBE» en septembre 2021 qui combine la vision globale du Green Deal européen avec des changements concrets pour notre cadre de vie. Le maître-mot est la sobriété heureuse – «Suffizienz», démarche qui consiste à atteindre des objectifs élevés tout en économisant les ressources nécessaires.

Des initiatives étrangères, telles que le «Gebäudetyp E» (Experimentell, einfach...) en matière de simplification administrative, ou encore la loi espagnole sur la qualité de l'architecture, montrent que les problématiques sont similaires à celles rencontrées au Luxembourg.

La sensibilisation des jeunes à la culture du bâti et à l'intérêt des carrières au sein des bureaux OAI constitue également un dossier essentiel pour la pérennité de nos professions. L'objectif est de leur faire découvrir l'étendue des potentiels que recouvrent nos professions. Nos bureaux sont constamment à la recherche de personnels qualifiés, qu'ils doivent chercher de plus en plus loin. ✕

Selon l'enquête de conjoncture réalisée par l'OAI en février 2023 auprès de ses membres établis au Luxembourg, la chute inquiétante de 38 % du nombre de certificats émis aux professions OAI pour les demandes d'autorisation de construire et le volume encore passable de projets en études à court terme constituent une évolution alarmante qui demande une réaction très forte du secteur public pour redonner confiance à tous les acteurs.

Le baromètre du secteur

Résultats de l'enquête de conjoncture sur l'activité des membres OAI

Pourquoi cette enquête ?

Après nos récentes concertations avec la Chambre des métiers et la Fédération des artisans, il ressort qu'il importe de disposer de données en la matière pour les concepteurs afin de pouvoir évaluer et anticiper la situation du secteur de la construction dans son ensemble.

En outre, dans le cadre des présentations du programme OAI pour les élections législatives 2023 ¹ aux différents partis politiques en lice, il importe d'informer nos interlocuteurs sur la situation de nos membres.

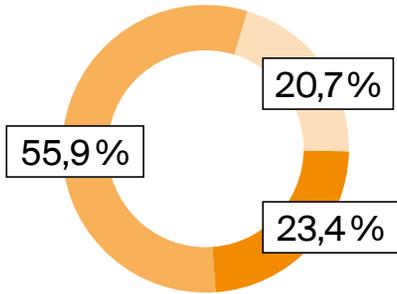
Qui a participé à l'enquête ?

Le taux de participation (111 réponses) est particulièrement élevé. 52 % des répondants toutes activités confondues ont un effectif (en équivalent temps plein (ETP) entre 1 et 5.

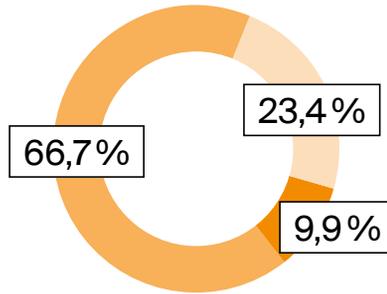
Activité des bureaux ayant répondu

La majorité des bureaux indique qu'ils travaillent principalement pour le secteur privé. L'activité des bureaux concerne surtout des projets en phase de conception (jusqu'à l'autorisation de construire) et en phase chantier (jusqu'aux réceptions) ou d'autres prestations.

¹ www.oai.lu/fr/26/accueil/mediatheque/documentation/1-mode-news-id-4430/

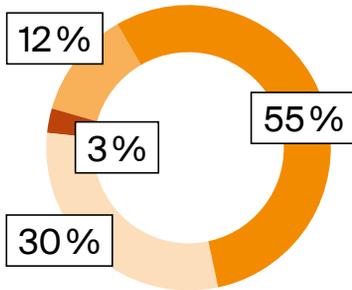


Comment jugez-vous la situation économique de votre bureau actuellement?
 ■ Bonne ■ Satisfaisante ■ Mauvaise

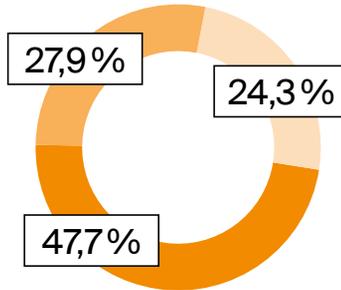


Selon vous la situation dans six mois sera...
 ■ Meilleure ■ Identique ■ Pire

— Plus de la moitié des bureaux considèrent leur situation économique actuelle encore satisfaisante. Par contre, 21% estime leur situation mauvaise. Cette proportion monte même à 26% pour les bureaux ayant un effectif inférieur à 6 personnes. 2/3 des bureaux estiment que la situation sera identique dans 6 mois.

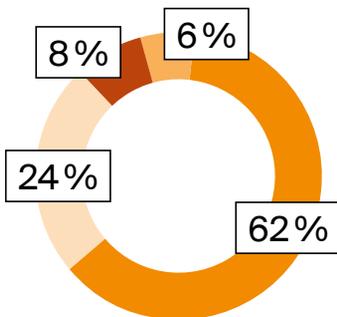


Selon votre analyse, les liquidités dont vous disposez vous permettront de tenir combien de mois?
 ■ 0 à 3 mois ■ 4 à 6 mois ■ 6 à 9 mois ■ 10 mois ou plus

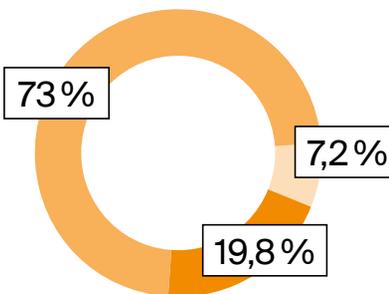


Votre carnet de commandes est rempli pour...
 ■ 6 mois ou moins ■ Entre 6 et 12 mois ■ Plus de 12 mois

— 55% des bureaux estiment que les liquidités dont ils disposent ne leur permettront de tenir que moins de 3 mois.
 — 48% des bureaux indiquent que leur carnet de commandes est seulement rempli pour moins de 6 mois ; voire même pour 69% des bureaux ayant un effectif jusqu'à 5 personnes. 62% des bureaux indiquent que leur carnet de commandes à 3 ans est rempli à moins de 25%.



Quel est le pourcentage de remplissage de votre carnet de commandes à 3 ans?
 ■ 0-25% ■ 25-50% ■ 51-75% ■ 76-100%



En 2023, je pense à...
 ■ Recruter des salariés ■ Garder mon effectif ■ Licencier des salariés

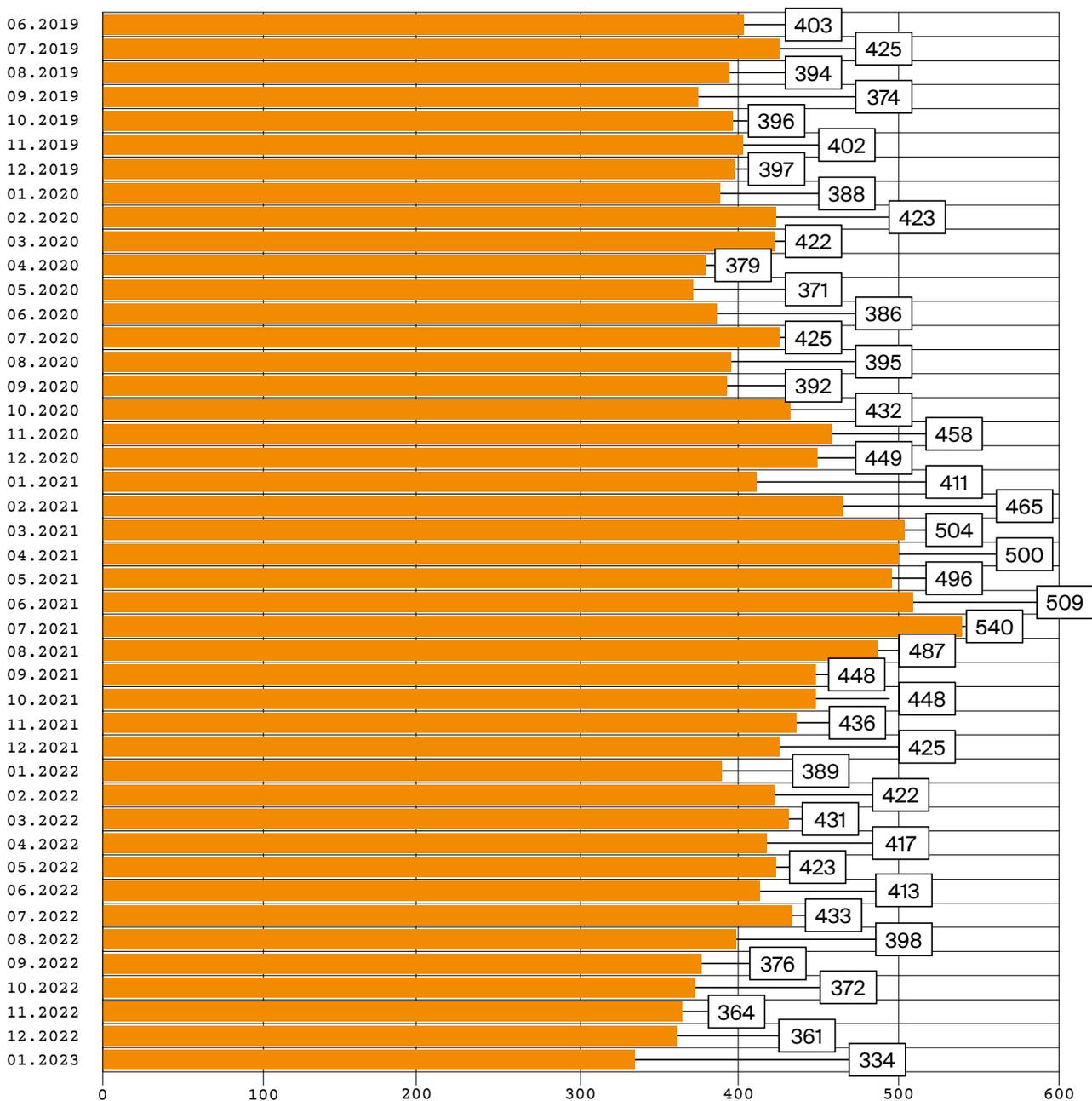
— À peine 20% des bureaux pensent recruter du personnel en 2023 (voire même seulement 10% pour les bureaux ayant un effectif jusqu'à 5 personnes).

Évolution du nombre de certificats OAI à joindre aux demandes d'autorisation de construire

En parallèle de cette enquête de conjoncture, l'OAI a étudié l'évolution de l'établissement des certificats OAI à joindre par les membres OAI aux demandes d'autorisations de construire afin de déceler des tendances quant à l'évolution du marché depuis janvier 2019.

La moyenne mobile sur 6 mois¹ du nombre de certificats OAI émis (tous types de projets confondus) diminue régulièrement depuis juillet 2021 (334 en janvier 2023 contre 540 en juillet 2021, soit une chute inquiétante de 38%).

1. Moyenne mobile sur 6 mois = moyenne des certificats émis par mois pour le mois en cours et les 5 mois précédents.



Conclusion

L'OAI suit régulièrement l'évolution du chiffre d'affaires du secteur des concepteurs OAI. Pour la première fois, on constate une certaine stagnation voire régression, alors que cela n'avait pas été le cas lors de précédentes crises, y compris lors de la crise financière de 2008/2009.

Le secteur des concepteurs OAI (avec ses près de 6 000 personnes, avec les autres acteurs de la construction) a un impact très important sur notre économie.

Avec un taux de réponse de près de 20 %, les retours des membres OAI sur leur situation économique actuelle corroborent le recul observé des demandes de certificats OAI à joindre aux dossiers d'autorisation, cette baisse étant également confirmée par les statistiques du STATEC sur les autorisations de bâtir¹.

Le volume de projets en études à court terme est encore passable, mais l'évolution alarmante exige une réaction très forte du secteur public pour redonner confiance à tous les acteurs.

Bien que la situation économique actuelle soit encore supportable, de nombreux indicateurs (chute inquiétante de 38 % du nombre de certificats émis aux professions OAI pour les demandes d'autorisation de construire, stagnation de la marge bénéficiaire, remplissage faible du carnet de commandes à 3 ans, recrutement en veille...) incitent à une très forte prudence.

L'OAI rappelle aux pouvoirs publics leur rôle essentiel d'investisseurs anticycliques pour soutenir le secteur de la construction en général.

Si la situation des membres OAI venait à se dégrader fortement et rapidement, des aides spécifiques seront nécessaires en sus de ces investissements afin d'éviter

un effondrement de l'ensemble du secteur.

Nos propositions d'actions concrètes au Gouvernement : Il importe de rétablir au plus vite la confiance de tous les acteurs par la mise en place à très court terme d'un cadre propice aux investissements publics et privés, notamment dans le domaine du logement. Ceci afin d'anticiper une future baisse des taux d'intérêt, qui se traduira certainement par une augmentation fulgurante de la demande et des prix du logement, vu qu'en 2023–2024, le nombre d'unités de logement mises sur le marché risque de fortement chuter, ce qui gonflera encore l'actuelle pénurie cumulée en logement. Nos membres ont des capacités libres pour se consacrer davantage à des projets dans le domaine du logement et du patrimoine, tant pour le secteur public que privé.

Dans ce contexte, nous mettons également l'accent sur 7 des 12 propositions de démarches à poursuivre issues du programme OAI pour les élections législatives 2023² :

- Transformons le programme de politique architecturale en un véritable code de la qualité architecturale en symbiose avec l'établissement d'un code de la construction.
- Encourageons l'innovation et le progrès en laissant s'exprimer les solutions créatives par des projets pilotes expérimentaux.
- Votons une loi générale sur le secteur de la construction clarifiant tous les recours obligatoires nécessaires pour une qualité durable.
- Révolutionnons la méthode pour légiférer en s'appuyant davantage et plus tôt sur l'expérience du terrain. Favorisons la flexibilité de

la normalisation propre par le secteur.

- Opérons une véritable simplification administrative par un strict allègement du carcan réglementaire et par une digitalisation intelligente des procédures.
- Rétablissons une culture de la confiance à rebours de la pratique actuelle de judiciarisation de toutes les relations sociétales.
- Laissons à chaque acteur, public ou privé, la liberté d'agir dans sa sphère de compétence sans empiéter sur le domaine des autres, tout en respectant la vue d'ensemble. ✕

1. www.statistiques.public.lu/dam-assets/fr/donnees-autres-formats/indicateurs-court-terme/entreprises/D4012.xlsx

2. www.oai.lu/fr/26/accueil/mediatheque/documentation/1-mode-news-id-4430/

Parole à

Marc Feider (M^a.F.), OAI
Michelle Friederici (Mⁱ.F.), OAI
Lex Delles (L.D.), ministre
des Classes moyennes
et du Tourisme



L'OAI, un maillon essentiel pour une société plus durable

Les défis auxquels sont soumis le secteur de la construction et les professions de l'OAI sont nombreux et concernent principalement les volets écologique, énergétique, digital et sociétal. Pour assurer leur mission d'intérêt public et relever ces challenges, les professions de l'OAI peuvent compter sur l'appui politique et en particulier celui du ministère du Tourisme et des Classes moyennes.

Quelles formes la collaboration entre l'OAI et le ministère prend-elle ?

M^l.F. Le ministère des Classes moyennes est notre ministère, celui auquel nous avons l'habitude de nous adresser dès lors que nous avons des questions. Notre collaboration se caractérise donc par l'écoute mais aussi par les échanges, y compris bien sûr lorsque nos points de vue divergent. Pour rappel, la grande force de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils est de réunir cinq professions libérales : architectes, ingénieurs-conseils, urbanistes-aménageurs, architectes d'intérieur, architectes/ingénieurs-paysagistes. Nous sommes toujours en discussion pour intégrer dans l'Ordre les professions intéressées.

M^l.F. Quiconque veut exercer l'une de nos professions doit entrer en contact avec le ministère pour obtenir sa carte grise et est ensuite redirigé vers l'OAI pour réaliser un contrôle déontologique conformément aux prescriptions de la loi existante. Le professionnalisme et l'indépendance sont des critères importants pour notre mission d'intérêt public. Nous sommes heureux que ces éléments majeurs soient davantage précisés dans le cadre du projet de loi sur l'exercice des professions libérales des secteurs de la construction et de l'aménagement du territoire.

L.D. Pour nous, cette relation de respect mutuel et d'échanges réguliers est très importante. L'OAI est un partenaire de choix concernant les métiers et leur fonctionnement, que ce soit au niveau des autorisations mais aussi des permis pour les prestataires étrangers venant travailler au Luxembourg. Ils connaissent très bien le métier mais aussi ses défis. Nous sommes donc ravis des discussions qui nous permettent de travailler ensemble, d'encadrer les métiers de l'OAI et d'aborder l'évolution de la construction

face aux questions de la durabilité par exemple. L'OAI et ses membres sont en effet la base de la construction durable.

Peut-on rappeler les défis auxquels sont d'ores et déjà soumis les membres de l'OAI ?

M^l.F. Ces défis concernent aussi bien la construction que la durabilité ou le manque de main-d'œuvre dans notre secteur en particulier et aussi chez les artisans. Pour y faire face, nous pouvons par exemple intervenir sur la construction modulaire. Si nous ne trouvons pas de main-d'œuvre, notre mission est de proposer d'autres solutions. Nous pouvons également citer les nombreuses lois établies par les différents ministères et avec lesquelles nous devons jongler.

M^l.F. Dans le cadre de l'Agenda 2030, chaque pays s'est engagé à réaliser des efforts sur la réduction des gaz à effet de serre. Le secteur de la construction est un assez grand pollueur et a donc un rôle à jouer tant dans la construction que dans la déconstruction ou encore dans le fonctionnement des installations. Nous partons du principe que l'OAI est un partenaire du politique pour aboutir à ces solutions.

L.D. Les défis sont l'innovation, où l'OAI est capable d'apporter des idées dans la construction ou la planification, mais aussi la digitalisation. Le « Building Information Modeling » par exemple existe depuis plusieurs années mais des efforts restent à réaliser dans ce domaine. Un autre challenge concerne l'écologie et la durabilité. L'économie circulaire repose sur la construction et la déconstruction. Il n'est pas toujours possible de déterminer avec quels matériaux les anciens bâtiments ont été construits. Le BIM est donc également intéressant pour ces questions.

En tant que ministre en charge, quelles sont vos propositions d'actions concrètes pour soutenir l'OAI face à ces challenges ?

L.D. En matière de digitalisation, nous avons mis en place divers programmes à destination du commerce, de l'artisanat ou de l'Horesca par exemple. Le programme Fit4Digital permet une analyse 360° de la digitalisation d'une entreprise. Au départ, les bureaux d'architectes n'y étaient pas éligibles. Nous avons donc introduit des SME packages digitaux avec différents programmes. L'un de ces packages est spécialement dédié à l'OAI et permet à un expert d'un bureau membre OAI de proposer une solution pour la digitaliser. Nous pouvons établir une digitalisation à tous les niveaux, à condition de travailler main dans la main avec l'OAI.

D'autres mesures mises en place s'inscrivent dans la durabilité. Certaines lois relèvent le niveau de durabilité dans la construction à laquelle l'OAI et ses membres sont confrontés. Effectuer un travail de sensibilisation en amont comme en aval est donc primordial. Il est nécessaire de discuter de ce sujet avec le secteur.

En quoi les professions OAI constituent-elles un maillon essentiel pour notre société ?

L.D. Les questions de durabilité et de vivre-ensemble sont cruciales pour la société. Comment créer des endroits propices pour développer une vie sociale au sein d'une communauté ou d'un village ? Le métier d'urbaniste ou d'architecte est donc important et doit être lié aux questions de l'énergie, de l'écologie et de la construction. Il y a dans ce domaine une part de créativité et une autre de savoir-faire.

M^l.F. À l'époque, dans les années 1970, la construction se concentrait peu sur l'humain. Aujourd'hui, la tendance s'est inversée avec un retour à l'essentiel.

« Nous avons des idées touristiques, mais pour tout ce qui concerne la construction, la durabilité et le côté pratique, ce sont les experts qui sont les plus aptes à gérer ces solutions. »

— Lex Delles, ministre des Classes moyennes et ministre du Tourisme

La Commission européenne, avec le Green Deal et le New European Bauhaus, essaie de remettre en évidence nos métiers. L'Unesco a également abordé l'importance du rôle de concepteur dans le cadre de la transition vers l'Agenda 30. Cette prise de conscience est de plus en plus importante. Nous sommes heureux de voir que les intérêts que nous souhaitons défendre et notre volonté de réglementer nos professions sont mis en avant dans le nouveau projet de loi.

M^o.F. Notre savoir-faire est primordial, tout comme l'intérêt public et la déontologie encadrant notre profession.

Comment améliorer la compréhension de la plus-value de l'OAI et la valoriser pour que les décideurs publics utilisent davantage le potentiel créatif, holistique et sociétal de ses professions ?

M^o.F. L'OAI a différentes missions et travaille sur la promotion de ses métiers à travers notamment l'Architectour et le Guide de référence. Nous sommes contents d'être acceptés comme partenaire par la politique, tant au niveau des ministères que des groupes de travail. Le Green Deal et le Bauhaus sont aussi un soutien précieux



pour nos métiers et les citoyens le reconnaissent également.

M^o.F. Nous travaillons beaucoup avec le secteur public, les communes et l'État qui servent d'exemple, mais aussi avec le privé. Il est important que le secteur public soutienne nos bureaux

pour la réalisation de ses projets, nos bureaux qui connaissent bien le paysage architectural local et la législation, ce qui permet aux projets de se dérouler parfaitement. Le Bauhärepräis est un prix que nous décernons tous les quatre ans pour récompenser les maîtres →

d'ouvrage publics et privés qui sont parvenus à faire valoir une architecture, une ingénierie ou un urbanisme de qualité.

L.D. Pour le secteur public, il est très important de pouvoir compter sur l'OAI. À Mondorf-les-Bains où j'étais bourgmestre, nous avons réalisé un concours pour la construction du vélodrome et des aménagements extérieurs avec la présence de l'OAI dans le jury. Il était primordial pour nous d'avoir des personnes du métier. En tant que ministère du Tourisme, nous avons également subventionné la réalisation des gîtes primés suite au concours OAI/ProSud pour des logements insolites sur le parcours du Minett Trail et avons à nouveau travaillé ensemble. Nous avons plus récemment mis en place un concours d'idées avec l'OAI pour un nouveau projet de glamping cabins. Des logements insolites à travers le pays que l'on peut construire partout pour proposer une offre supplémentaire en la matière. Notre objectif est de créer un circuit à travers le pays avec des possibilités d'hébergement. Nous avons des idées touristiques, mais pour tout ce qui concerne la construction, la durabilité et le côté pratique, ce sont les experts qui sont les plus aptes à gérer ces solutions. L'OAI offre donc une réelle plus-value pour la société.

M!F. Ce concours me tient à cœur car il s'adresse essentiellement aux petites structures de maximum



cinq personnes qui sont généralement exclues des concours et appels de candidatures. Ils peuvent donc exprimer leur savoir-faire.

En quoi la consécration par la CJUE de l'intérêt public de vos missions a-t-elle changé votre manière de travailler ou votre fonctionnement?

M^o.F. Cela n'a pas changé notre métier mais plutôt confirmé

notre fonctionnement. La jurisprudence reproche par exemple à l'Allemagne de ne pas protéger ni encadrer suffisamment les professions d'architecte et d'ingénieur. Posséder des compétences spécifiques n'est pas exclusivement exigé pour y exercer ces métiers. Si le métier n'est pas correctement défini, il n'est pas possible de déterminer la qualité ou les prestations.

« Les membres de l'OAI disposent de connaissances solides pour intégrer l'économie circulaire et l'économie d'énergie dans une conception de qualité. »

— Marc Feider, vice-président de l'OAI et ingénieur-conseil

« Notre savoir-faire est primordial, tout comme l'intérêt public et la déontologie encadrant notre profession. »

— Michelle Friederici, présidente de l'OAI et architecte

Au Luxembourg, nous avons la chance que ces métiers, compétences et exigences soient bien définis.

Qu'a mis en place le Luxembourg en matière de construction durable et de sobriété énergétique ?

L.D. En 2017, le Luxembourg était l'un des premiers pays à s'inscrire dans cette optique avec la transposition très rapide des directives « efficacité énergétique » et les certificats LENOZ. Aujourd'hui, nous voyons que d'autres pays entreprennent des démarches similaires. C'est une transition qui nécessite du temps et qui implique pour tous les maillons de la chaîne de fonctionner ensemble. Les lois adoptées en ce qui concerne la construction durable ont d'abord impacté les architectes/ingénieurs et puis l'artisanat. Si nous prenons l'exemple de la construction bois, celle-ci était à l'époque inimaginable mais elle est maintenant un fait habituel.

M[°]F. Nous avons eu la chance de commencer doucement. Pour être efficace, une bonne planification des concepteurs nécessite une bonne exécution. Les métiers de l'artisanat ont donc repris ces compétences pour répondre à ces exigences. Nous avons au Luxembourg des liens directs car le ministère traite les programmes de promotion et gère aussi les artisans. En sus de la plateforme du CRTI-B, le Conseil national de la construction durable réunit

cinq ministères et l'OAI, et l'artisanat et l'industrie y sont représentés.

M[°]F. Nous sommes toujours quelques années en avance par rapport aux artisans et nous leur donnons l'impulsion.

De quelle manière l'OAI peut-il dès lors accompagner la transition écologique, comportementale et culturelle ?

M[°]F. Nous ne sommes pas en mesure de trouver une solution pour le comportement, mais nous pouvons en revanche beaucoup insuffler au niveau de l'architecture et de l'urbanisme.

M[°]F. L'urbanisme peut en effet avoir une influence sur les comportements. Des sociologues sont notamment intégrés dans certains projets pour déterminer l'impact qu'ils peuvent avoir sur les comportements des futurs utilisateurs.

L.D. Tous les métiers sont importants pour la société, le vivre-ensemble et la création d'une communauté. L'urbaniste peut par exemple faire en sorte, grâce à des choix urbanistiques, qu'une place soit plus vivante et favorise la rencontre. ×



Tribune libre

Administration des bâtiments publics : réalisation de constructions durables et innovantes, entretien et respect du patrimoine étatique



Luc Dhamen, a commencé sa carrière en tant qu'architecte auprès de l'Administration des bâtiments publics en octobre 1994. Il était directeur adjoint d'avril 2012 à juin 2015 et a ensuite revêtu le poste de directeur de l'établissement public Fonds Belval de juillet 2015 à février 2021. En mars 2021 il revient à l'Administration des bâtiments publics pour y assurer la fonction de directeur.

Quelles missions remplit l'Administration des bâtiments publics et comment est-elle organisée ?

L'Administration des bâtiments publics est le maître d'ouvrage des projets de l'État. Il y a plus de 175 ans, le gouvernement luxembourgeois de l'époque confia la création et la gestion des constructions publiques à l'Administration des travaux publics. L'Administration des bâtiments publics, quant à elle, a vu le jour suite à la loi du 19 mars 1910 et son organisation actuelle repose sur la loi modifiée du 15 juin 2004.

L'Administration se compose de la direction, de deux divisions et du service d'ateliers. Les bureaux se trouvent à Luxembourg-Ville et à Diekirch et le service des ateliers est situé à Bertrange-Bourmicht.

Les missions des divisions des travaux neufs (DTN) et de la gestion du patrimoine (DGP) diffèrent. La DTN est chargée de l'étude et de l'exécution des nouveaux bâtiments étatiques. La DGP gère, transforme, rénove, entretient et réhabilite les bâtiments existants, y compris leurs équipements et alentours, pour assurer leur pérennité, sécurité et accessibilité. Ce patrimoine comprend environ 1600 bâtiments qui font un volume de quelque 15 millions de m³.

Le service des ateliers est chargé de la gestion des dépôts de l'Administration, de l'entreposage et de la réparation du mobilier ainsi que de l'entretien des alentours des immeubles de l'État. En outre, les travaux de déménagement des ministères et services de l'État, l'entretien du parc automobile,

des machines et des équipements de l'Administration et diverses prestations relatives aux cérémonies officielles et publiques lui incombent.

L'Administration comprend à ce jour quelque 215 collaborateurs motivés aux profils professionnels variés permettant de remplir les multiples tâches qui lui sont attribuées.

Comment l'Administration a-t-elle évolué ?

Le métier d'architecte conjugué à celui de maître d'ouvrage a beaucoup évolué. La technologie informatique est devenue un catalyseur pour mieux structurer, échanger et communiquer et, ainsi, être plus efficace dans le quotidien professionnel. Le Portail des marchés publics sert sur le plan des appels à candidatures, des procédures concurrentielles et soumissions et des concours d'architecture ou pour les œuvres d'art dans la construction.

Un des objectifs de l'Administration est d'optimiser l'organisation au niveau des tâches directement associées à chaque projet comme notamment les autorisations, les soumissions, la gestion des qualités architecturales et techniques, les suivis des budgets et des délais et la facturation.

En ce qui concerne l'ensemble de la documentation qui résulte d'études et de réalisations, les démarches sont classiques. D'autres sont novatrices, dont particulièrement l'utilisation du BIM (Building Information Modeling), un processus de développement et de représentation numérique 7D,

Des matériaux écologiques créent des lieux de vie sains. L'utilisation de matériaux naturels et locaux ainsi que l'application des principes de durabilité et de circularité sont les objectifs poursuivis dans tout projet de construction.

qui intègre une vaste base de données et d'informations. Cet outil trouve déjà maintenant son application concrète au niveau de la gestion du patrimoine bâti pour assurer un entretien préventif, entretien qui permet de réduire les coûts et de garantir la pérennité des immeubles et de leurs équipements.

En ce qui concerne les documents sur papier à conserver, l'Administration travaille en étroite collaboration avec les Archives nationales et la digitalisation des anciens plans est sur sa lancée.

Quelle est votre approche de rénovation pour les bâtiments gérés par la DGP?

La reconnaissance du patrimoine architectural en tant que tel est la condition préalable aux mesures de restauration et de réhabilitation. La qualité des interventions ne dépend pas seulement de l'intervention elle-même, mais aussi des pré-requis, par exemple de l'analyse historique ou du diagnostic préliminaire du bien et de son contexte, résultant sur l'analyse de faisabilité. La reconnaissance et l'analyse du patrimoine architectural sont pratiquées au sein de l'Administration et approfondies par des expertises de bureaux spécialisés. L'Administration gère en bon père de famille tous les bâtiments de l'État et collabore avec l'Institut national

du patrimoine architectural (INPA) pour tous les projets à valeur architecturale, dont le dernier en date est la rénovation de la tour Malakoff à Luxembourg-Ville. Le respect, le maintien de l'authenticité et de l'intégrité de tels ouvrages sont primordiaux.

De manière générale, la prolongation de la durée de vie des bâtiments de l'État est fonction d'un entretien adapté au moment opportun; les valeurs architecturales, techniques et économiques sont maintenues et justifient l'investissement public. Finalement, l'entretien préventif continuellement ajusté permet d'assurer le confort et la sécurité des occupants et une utilisation optimale des bâtiments.

Aussi, tout projet de rénovation est analysé quant aux possibilités d'amélioration de l'efficacité énergétique, de mise en œuvre d'installations techniques et de production d'énergie efficaces et respectueuses de l'environnement, respectivement d'intégration d'installations photovoltaïques ou d'autres équipements fonctionnant à base d'énergies renouvelables.

Les sujets de la circularité, de la réutilisation ou de l'économie des matériaux deviennent également de plus en plus importants; ainsi, lors de la rénovation du lycée Michel-Rodange, les faux-plafonds désormais inutiles dans la plupart

des salles ont été retirés pour laisser paraître les plafonds d'origine en béton nervuré. Ce geste simple, mais radical, offre non seulement au regard la façon dont le bâtiment est construit, à savoir des surfaces en béton massif, mais contribue également à augmenter l'inertie thermique et à réduire le risque de surchauffe en été, en combinaison avec le refroidissement nocturne naturel et une protection solaire performante. L'éclairage y a été intégré pour offrir une lumière à la fois directe et indirecte, de même, les mesures acoustiques ont trouvé leur place naturellement entre les nervures en béton brut qui rythment les plafonds.

En ce qui concerne l'assainissement énergétique, une isolation intérieure a été appliquée sur les faces intérieures accessibles afin d'éviter une intervention invasive sur la structure du bâtiment tout en acceptant certains ponts thermiques, maîtrisés sur le plan de la physique du bâtiment. Les toitures ont été isolées d'après les standards d'une construction neuve et ont été couvertes d'une végétation extensive et de panneaux photovoltaïques.

Comment se situe l'ABP par rapport à la transition énergétique?

Le respect des ressources de toutes sortes est primordial →



afin d'assurer la transition énergétique et écologique. Une attention particulière est accordée aux efforts visant de faibles consommations en énergie aussi bien pour les nouvelles constructions que, dans la mesure du possible, pour les bâtiments existants.

La stratégie actuelle pour renoncer au mieux aux énergies fossiles consiste à recourir au maximum à l'énergie électrique, étant donné que la production d'énergie sur base de sources renouvelables est axée majoritairement sur le vecteur électrique. D'un côté, les concepts énergétiques réalisés ces dernières années visant à minimiser aussi bien les besoins énergétiques en chaleur qu'en froid permettent des régimes de température idéaux pour l'utilisation de pompes à chaleur électriques. D'un autre côté, la mise en place systématique et à grande échelle de panneaux photovoltaïques contribue à ce développement.

En outre, la sauvegarde des ressources d'eau est soutenue

par une récupération des eaux pluviales ou grises et, en général, par une utilisation rationnelle de l'eau. Ainsi, pour chaque projet, une étude d'opportunité est réalisée pour identifier les moyens les plus adaptés.

Des matériaux écologiques créent des lieux de vie sains. L'utilisation de matériaux naturels et locaux ainsi que l'application des principes de durabilité et de circularité sont les objectifs poursuivis dans tout projet de construction. Une importance croissante est mise sur des concepts de désassemblage et de réutilisation future, essentiellement lors de l'élaboration de projets de nouvelle construction, mais également, dans la mesure du possible, dans la déconstruction de bâtiments existants.

Ainsi, et pour revenir à la rénovation du lycée Michel-Rodange, le principe de maintenir et de restaurer autant que possible les éléments constructifs d'époque et de réutiliser un maximum d'équipements et de mobilier a été appliqué

afin de conserver les ressources et de minimiser les dépenses en termes matériels et financiers. Ainsi, les éléments qui étaient en bon état, comme la façade porteuse, les dalles en béton ou encore les revêtements de sol ont été intégrés ou adaptés aux exigences d'aujourd'hui. Un soin particulier a également été apporté à la réutilisation des équipements spéciaux existants.

Les concepts énergétiques innovateurs actuellement mis en œuvre visent donc à minimiser les consommations énergétiques. En plus de l'importance accordée à l'efficacité énergétique, la mise en œuvre d'installations utilisant les énergies naturelles renouvelables, l'optimisation du confort, la réduction des coûts d'entretien et le respect des ressources naturelles au niveau de l'utilisation des matériaux font également partie des priorités dès la conception d'un projet. Ainsi, le concept repose sur la combinaison intelligente d'une construction de qualité



L'équipe de l'Administration des bâtiments publics.

et d'installations techniques performantes réduites au minimum nécessaire, tout en tenant compte des besoins des utilisateurs.

Pouvez-vous nous dire davantage au sujet des énergies renouvelables ?

Depuis 2001, l'Administration investit de manière systématique dans les énergies renouvelables. Les études avec comparatifs détaillés des différentes possibilités de production d'énergie permettent d'évaluer l'impact écologique, la faisabilité technique et le coût afin de choisir les énergies renouvelables les mieux adaptées à chaque projet. L'équipement en matière d'énergie renouvelable offre un vaste panel de choix : les pompes à chaleur sont de plus en plus mises en œuvre, même dans le cadre de très grands projets d'infrastructure, et le recours à la géothermie ou à l'hydrothermie peut s'avérer opportun. Des solutions à base de panneaux solaires thermiques ou de chauffage au bois restent intéressantes pour certaines applications.

Quatre exemples permettent d'illustrer différents types mis en œuvre.

Au Lycée technique pour professions de santé à Ettelbruck, bâtiment à énergie positive qui produit donc plus d'énergie qu'il n'en consomme, les panneaux solaires thermiques en façade et en toiture alimentent un vaste réservoir d'eau pour assurer les besoins en chaleur du chauffage alors que les panneaux photovoltaïques intégrés dans la toiture ne produisent pas seulement de l'électricité mais assurent également et entièrement les fonctions de couverture étanche.

Au Biodiversum à Remerschen, le principe de l'hydrothermie pour la production de chaleur est appliqué par l'installation d'une pompe à chaleur innovatrice puisant sur des échangeurs immergés dans le lac. À Schifflange, la rénovation d'une maison de rangée des années 1950 a permis de réaliser un bâtiment

à énergie positive en réunissant une production d'énergie à base de solaire thermique, de photovoltaïque, de géothermie et de biomasse sous forme de pellets de bois.

À la Bibliothèque nationale du Luxembourg au Kirchberg, la géothermie surfacique est appliquée.

En outre, 50 installations photovoltaïques avec une puissance nominale d'environ 11 000 kWc sont actuellement déjà en service sur les bâtiments étatiques, alors que le nombre d'installations en cours de réalisation respectivement en phase d'études concrètes avoisine 60 installations pour une puissance totale estimée de 20 000 kWc.

Comment se positionne l'ABP par rapport aux attentes d'aujourd'hui ?

Les dernières années, marquées notamment par la pandémie de Covid-19, les inondations et la guerre en Ukraine, ont demandé une énorme réactivité de la part de l'Administration; elle a dû et pu faire face à de nombreuses demandes urgentes. Son engagement et sa priorité étant la création et la gestion des bâtiments de l'État, elle doit se questionner quotidiennement quant à la qualité de son travail qui a un impact direct sur la ville, l'environnement bâti et naturel, la qualité architecturale et technique de l'ouvrage et donc, in fine, sur l'homme. Une interaction constructive et saine avec les partenaires impliqués, dont les différentes instances publiques, les communes, les bureaux d'architectes et d'ingénieurs, les entreprises et les utilisateurs des bâtiments, est primordiale.

Quels que soient les défis à surmonter au niveau technique des bâtiments, le plus grand souci reste toujours celui du confort de l'individu, de l'utilisateur. Dans toutes les actions au niveau de la construction, il y a lieu d'être exemplaire et participer activement à toute transition, qu'elle soit énergétique, climatique, environnementale, digitale ou autre. ✕

Espaces d'une vie

Entretien avec Romain Hoffmann

Pourquoi es-tu devenu architecte?

R.H. Dès l'âge de 5 à 6 ans, je passais déjà beaucoup de mon temps à dessiner. Au début, des fermes, des chevaux et tracteurs. Ma mère qui suivait de près mon évolution artistique me conseillait très tôt de m'orienter vers un métier artistique tel que peintre (tableaux) ou architecte.

Encore élève à l'école des Arts et Métiers, j'avais la chance de travailler comme dessinateur chez le jeune architecte André dit Mick Hagen pendant mes après-midis libres et vacances scolaires. Encouragé par ce dernier et par mes parents, je m'orientais vers l'architecture et je commençais mes études à l'Académie royale des Beaux-Arts à Bruxelles (aujourd'hui Université libre de Bruxelles) que je poursuivais à la TH de Stuttgart en urbanisme et en architecture. Pendant toutes mes études d'architecture, je suivais des cours de sculpture, dessins à main levée, dessins d'acte.

Quel a été le plus grand défi de ta carrière?

R.H. Le métier d'architecte en soi est un très grand défi au point de vue engagement, responsabilité envers les clients et envers ses collaborateurs. À ceci s'ajoute une formation continue pour connaître les nouveaux matériaux et technologies, le management pour garantir le bon fonctionnement du bureau pendant des décennies et assurer ainsi sa continuité.

Cela dit chaque projet a aussi ses particularités et représente donc un défi vu qu'on a affaire à chaque fois à un autre client, d'autres budgets, d'autres bureaux d'études, d'autres entreprises exécutantes et d'autres délais.

Il y a tout de même quelques projets qui ont demandé, disons, un engagement très poussé, un vrai défi comme la reconversion des bains municipaux, le Cube 521 à Marnach, bâtiment complet en bois, la Maison de la culture à Mersch, le parking Bouillon ou encore le complexe Tramsschapp.

Le plus grand défi reste cependant la conception et la réalisation architecturale de l'exposition «150 Joer Indépendance» dans les halls de l'ancienne Foire internationale au Limpertsberg où j'ai pu et dû travailler en étroite collaboration avec ministères, musées, historiens, etc., et où le respect du délai était un des plus grands défis.

Comment vois-tu la place de l'architecture dans notre société contemporaine?

R.H. L'urbanisme et l'architecture sont l'expression de notre société et sont la base indispensable, pour notre orientation, notre conception et notre bien-être. Les deux doivent prendre une place encore plus importante dans notre société.

On a vu assez de ces «déformations urbaines», de ces lotissements et bâtisses stériles,



Romain Hoffmann,
Architecte, membre
honoraire de l'OAI.



Romain Hoffmann (au centre) fut accueilli de manière unanime par l'assemblée générale en tant que membre honoraire de l'OAI le 28 octobre 2021.

mal intégrés et d'une banalité sans pareille, ne respectant strictement rien, ni le site avec son histoire, ni les constructions environnantes, ni les hommes qui doivent y vivre.

Le plus grand défi dans le futur sera donc une évolution douce, bien réfléchie, dans le respect des ressources naturelles de notre planète, de l'environnement et surtout dans le respect des besoins réels du bien-être de notre société de plus en plus multiculturelle.

Pour y arriver, je pense qu'il est indispensable et urgent que tous les acteurs se mettent autour d'une table pour fixer les objectifs ou revoir et rediscuter les objectifs déjà fixés.

Quel conseil donnerais-tu à un jeune qui souhaite se lancer dans des études d'architecture?

R.H. Renseigne-toi bien sur le métier d'architecte et sois convaincu de ce que tu veux faire. Choisis bien la ville et l'université

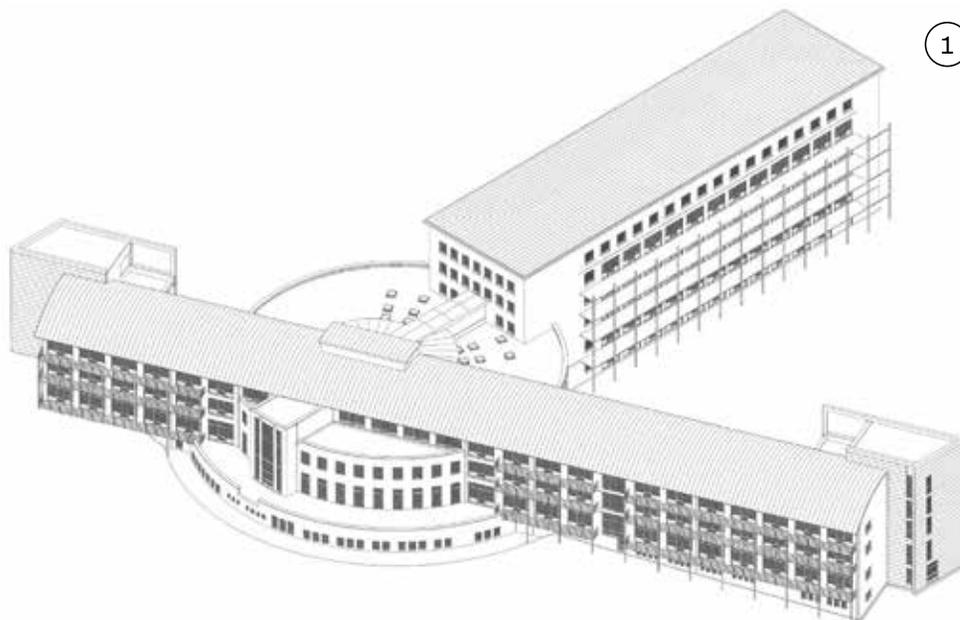
qui peuvent t'inspirer pendant la durée de tes études. Saisis toute occasion pour passer quelques stages dans des bureaux pendant les vacances.

Laisse-toi inspirer pendant des voyages ou des échanges d'étudiants que tu entreprends, dessine et lis beaucoup surtout sur l'histoire de l'architecture, indispensable pour ton interprétation urbanistique et architecturale personnelle comme futur architecte.

La peinture t'a toujours accompagné à côté de ta profession comme architecte.

R.H. En effet, je n'arrêtais jamais de dessiner et de peindre. Je pense que le dessin fait partie intégrante du métier d'architecte, c'est son langage.

Lors des nombreux voyages que j'entreprenais, j'ai toujours réalisé des croquis sur place que plus tard j'ai sortis en livre. ✕



BIOGRAPHIE

Né le 23 octobre 1949
à Luxembourg.

Éducation

1976: Diplômé en ingénieur
architecte à l'université
de Stuttgart.

Activités professionnelles

1976–1977: Collaborateur
au bureau Fritsch, Herr
et Huyberechts.
1977: Collaborateur au
bureau Jung+Petit.
1978: Indépendant. Création
du bureau Romain Hoffmann.
1981–1983: Création
Hoffmann+Thielen (Départ
de Thielen pour la VDL).
1985: Création Hoffmann+
Schemel. Carlo Schemel,
stagiaire, devient associé.
1985: Création de la
société immobilière Kroll.
1987: Patrick Wirtz devient
associé junior, Hoffmann,
Schemel, Wirtz (HSW).
1990: Déménagement dans
les nouveaux bureaux.

1993: Départ de Romain
Hoffmann de HSW. Création
de Romain Hoffmann Architectes
et Urbanistes.

1998: Nouveaux bureaux.

2001: Création de Romain
Hoffmann Architectes et
Urbanistes SÀRL, Romain
Hoffmann, gérant.

2005: Création de la société
CO3 SÀRL, concept,
conseil, communication en
urbanisme, aménagement du
territoire et environnement,
avec Uta Truffner.

Romain Hoffmann, gérant.

2010: Reprise de la société
CO3 SÀRL part. Uta Truffner.

2020: Christian Weisen et
Patrick Coenjaerts deviennent
associés juniors.

2020: Arrêt de toute activité
et reprise de la société
Romain Hoffmann Architectes
et Urbanistes SÀRL
par Christian Weisen et
Patrick Coenjaerts.

Émissions RTL RADIO 92.5

1988: Collaboration à
l'émission «Frequenzen»
(avec Michel Raus).

1989: Émission «Liewen
a Wunnen».

Publications

1969–2005: Carnets
de voyages I.

2009: Überblick–Das malerische
Werk des Architekten.

2014: Reiseskissen 2006–2014.

2015: Schreibtischfantasien.

2016: Projekt A1.

2017: Projekt A2.

Organisations professionnelles

1977–1990: Membre de l'OAI
(Membre du comité pendant
quatre ans, deux ans sous la
présidence de Georges Reuter
et deux ans sous la présidence
de Chrëscht Klein).

Depuis 1990: Membre de l'OAI
Participation à divers groupes
de travail (Architectour.lu,
voyages d'études). Recherches
et rédaction des articles
«Espaces d'une vie».

1990–1992: Membre du jury

Helios Community Action
Program for Disabled People.

1993: Membre fondateur de
la Fondation de l'architecture
et de l'ingénierie.



1. Transformation et agrandissement du CIPA a Esch/Alzette (avec B.Brandenburger).
2. Reconversion des Bains Municipaux à Luxembourg-ville.
3. Centre Culturel à Useldange.
4. Intégration d'une résidence avec magasin à Bonnevoie.
5. Maison de la Culture à Mersch.



SÉLECTION DE PRINCIPAUX PROJETS

Résidentiel

- Maisons unifamiliales, jumelées, en bandes (ca.70).
- Transformations, agrandissements et restaurations maisons (ca.110).
- Résidences/immeubles à appartements (ca.49).

Logements sociaux

- Immeuble résidentiel et commercial «Fort Neipperg» à Luxembourg-Gare (1981).
- Logements sociaux à Redange-sur-Attert (projet)(1993).
- Logements sociaux pour personnes âgées à Sandweiler (2009).
- Rénovation et extension de la maison Faber à Useldange (2016).
- Logements à coût modéré—Schlassgewan à Schrassig (construction en bois) (2019–2020).

Immeubles commerciaux (bureaux, magasins, banques, parking)

- Construction du «Centre Nobilis» à Luxembourg-Gare (H+T) (1978).
- Nouveau complexe pour la Division technique des P&T à Gasperich (HSW) (1989).

- Construction du nouveau complexe «Müller et Wegener», rue Bouillon à Luxembourg (1995).
- Design et aménagement d'agences de banques pour le Crédit européen.
- Transformation de la partie sud du bâtiment voyageurs de la gare de Luxembourg—Aménagements des locaux de la Police grand-ducale (2006–2007).

Hôtels, restaurants, cafés, discothèques

- Hôtel Nobilis à Luxembourg-Gare (1979) (H+T).
- Transformation et agrandissement de l'«Hostellerie du Grünewald» à Dommeldange (1984).
- Transformation de l'hostellerie du château à Senningen.
- Complexe Péitche Lauer à Useldange avec restaurant, hôtellerie et Mushrooms (2019).

Bâtiments et installations pour personnes âgées et/ou handicapées

- Transformation et extension de la Fondation

J.-P. Pescatore à Luxembourg. Annexe reliant le bâtiment central à l'aile Glacis + annexe reliant le bâtiment central à l'aile Cité + aménagement des sous-toits en chambres (1994–1997).

- Centre d'État pour personnes âgées CIPA à Esch-sur-Alzette en association avec B. Brandenburg (1994–2000)
- Structure d'hébergement pour personnes mentalement handicapées à Mertzig (2014–2016).

Centres culturels, salles des fêtes, lieux de réunions

- Centre Culturel à Useldange (1978–1981)
- Centre culturel Tramsschapp à Luxembourg-Limpertsberg (1991/1995–2009).
- Maison de la culture à Mersch (1999–2003).
- Maison régionale des cultures—Cube 521 à Marnach (2003–2007).
- «Kulturhaus» ancienne maison Toussaint à Wormeldange (2004–2006).



7



8

6. Lycée des Arts et Métiers à Luxembourg; nouvelle cantine et hall des sports.
7. Cube 521 à Marnach.
8. Tramsschapp, hall des sports.

Écoles pour le précoce, préscolaire, primaire, lycées...

- Transformation de l'école maternelle à Welfrange (1978–1979).
- Nouvelle école Prince Sébastien à Bertrange (1995–1998).
- Nouvelle école précoce «Butzenhaus» à Bertrange (1999–2002).
- Lycée des Arts et Métiers à Luxembourg-Limpertsberg: Construction d'un restaurant, d'une cafétéria et d'un hall des sports (phase II).
- Nouvelle école précoce/préscolaire à Useldange (2019–) (en cours).

Hall des sports et installations sportives

- Construction d'un complexe sportif et pompier à Machtum (1995–1997).
- Hall sportif du campus scolaire «Gesseknapfchen» à Luxembourg (1996–2000).

Mairies/salles communales

- Transformation ancienne tannerie en mairie à Useldange (1978–1982).

- Transformation du château d'Useldange (maison Wolff) en mairie (2002–2004).

Urbanisme

- Nombreux Plans de développement communal, Plans d'aménagement particulier, et Plans d'aménagement général (en collaboration avec TR Engineering, ECAU, CO3)
- Diverses études urbanistiques.
- Aménagement, réaménagement de places, places et aires de jeux, cours, rues, lotissements.

Participation à de nombreux concours d'architecte 1^{er} prix (sélection)

- Réaménagement du centre d'Useldange (1976).
- Aménagement du centre «Aal Esch» à Esch/Alzette (1978).
- Reconversion des Bains municipaux à Luxembourg (1985).
- Quartier d'habitation «Reimerwée» à Luxembourg-Kirchberg (1990).

- Centre intégré pour personnes âgées à Niederanven (HS) (1991).
- Parking «Park & Ride» de 2603 emplacements rue de Bouillon à Luxembourg (2000).
- Concours «Baulücken 2014» à Luxembourg.

Romain Hoffmann artiste-peintre

- Expositions personnelles
- 1986: CAP (9.–14.12).
 - 1986: Cercle Münster (10.–28.2).
 - 1987: Cercle Münster.
 - 1996: Galerie Duerf Steinsel.
 - 1998: Biller an neie Raim. — Atelier, rue Ermesinde. — Faarf, Waasser, Tënt (4.12.98–6.12.98).
 - 1999: Ambassade du Luxembourg à Pékin
 - 2018: Fondation Valentiny à Remerschen (29.3–5.6.2018): «About Architecture», Ink Drawings.
- Participation à de nombreuses expositions collectives de peinture.

Jurisprudence

Rénovation ou reconstruction en zone verte : le juge administratif corrige l'intransigeance du ministère de l'Environnement

La loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (la Loi), telle que modifiée ¹, prévoit désormais une dérogation à l'interdiction de reconstruire une habitation en zone verte, « dans le cas où une construction a été détruite, partiellement ou intégralement, par un cas fortuit, au moment où elle servait de résidence habituelle ». Cette disposition a été introduite opportunément, alors que le ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (le Ministre) avait rendu des décisions sévères de refus d'autorisation, même après destruction fortuite d'une construction (incendies criminels, explosion de gaz...). L'intransigeance ministérielle, manifestée dans divers autres cas, a été ébréché par la juridiction administrative ², avec un certain retentissement ³.

1. Une application de la Loi non conforme au principe de proportionnalité et aux normes d'essence supérieure protectrices du droit de propriété

Appliquant le principe de proportionnalité, le tribunal administratif a refusé une interprétation de la Loi ⁴, qui « empêche de la sorte des travaux d'agrandissement même minimes, sans (...) examen de la proportionnalité de l'interdiction par rapport au but légitime ». Une telle interdiction pure et simple, « et sans prise en compte de leur effet environnemental concret, (...) est disproportionnée par rapport au but certes légitime poursuivi, et affecte de manière disproportionnée l'usage du droit de propriété des propriétaires concernés »,

au regard notamment de la Convention européenne des droits de l'homme ⁵.

La cour administrative a confirmé le jugement, sur base des « règles d'essence supérieure » protectrices du droit de propriété (articles 11bis et 16 de la Constitution ⁶). Le propriétaire a le droit d'adapter sa « construction aux exigences actuelles tant en termes de performance énergétique qu'en termes d'adéquation par rapport à la réglementation communale d'urbanisme proprement dite ». De même, un léger rehaussement de la toiture (de +/- 1 mètre) n'a pas d'impact sur l'environnement naturel. La « Cour vient à la conclusion que la décision ministérielle litigieuse est à annuler « à sa racine » en ce qu'elle exclut radicalement toute possibilité de modification extérieure de l'immeuble litigieux ».

2. Un changement souhaitable des pratiques du ministère de l'Environnement, mais aussi de la Loi

Il s'agit d'appliquer des règles de bon sens. En quoi le fait de remettre en état une vieille maison située dans une zone verte, de la rénover sur le plan énergétique, de surélever légèrement le toit, pourrait-il nuire à la nature ? Dans le sillage de cette nouvelle jurisprudence, dans un communiqué du 20 septembre 2022, le Ministre a invité les « propriétaires de maisons d'habitation légalement existantes en zone verte concernés » à « soit introduire un recours gracieux si leur décision de refus date d'il y a moins de trois mois, soit réintroduire la demande



Dominique Bornert,
Conseiller juridique
de l'OAI.

d'autorisation (indépendamment de la date du refus)»⁷.

Une réforme de la Loi, également annoncée⁸, est effectivement souhaitable. La rénovation admissible reste actuellement définie trop restrictivement comme consistant «à remettre dans un bon état les éléments existants d'un volume bâti fonctionnel et peut comprendre un changement d'équipements vétustes ainsi que la modification des murs intérieurs non porteurs et de la distribution des locaux tout en préservant l'ensemble des dalles, des murs extérieurs. La rénovation peut également porter sur les

travaux de réfection de la toiture, dès lors que sa forme et ses dimensions se trouvent conservées».

Des dérogations devraient être admissibles pour permettre plus largement des travaux de rénovation pérennes et dans les règles de l'art. On observera par exemple que les murs extérieurs de vieilles bâtisses, à préserver, peuvent se révéler sans fondations solides par endroits. Il convient essentiellement d'interdire aux propriétaires d'agrandir leurs maisons situées en zone verte, sous couvert de travaux de rénovation ou de reconstruction, en respectant le gabarit existant. ✕

1. Modifications introduites en dernier lieu par la loi du 3 mars 2022 portant modification de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.

2. Jurisprudence: Cour adm. 9 janvier 2020 n°43470C du rôle, Cour adm. 23 décembre 2021, n°46070C du rôle, Cour adm. 10 mars 2022, n°46378 du rôle, Cour adm. 20 juillet 2022, n°47027C du rôle, Cour adm. 20 juillet 2022, n°47128C du rôle.

3. Luxemburger Wort, numéro 200, du 30 août 2022, «Folgendes Urteil».

4. Le tribunal administratif (n° 44875 du rôle) retient ainsi: «Le tribunal est amené à écarter, dans les conditions particulières de l'espèce, l'application de l'article 7, paragraphe (3) de la loi du 18 juillet 2018, combiné aux définitions des travaux

d'agrandissement se dégageant du paragraphe (5) du même article, en ce que cette disposition (...) empêche de la sorte des travaux d'agrandissement même minimes, sans permettre au ministre un examen de la proportionnalité de l'interdiction par rapport au but légitime que la loi...».

5. Article 1 du Protocole additionnel n°1 de la CEDH: «Toute personne physique ou morale a droit au respect de ses biens. Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique et dans les conditions prévues par la loi et les principes généraux du droit international (...)».

6. Cour administrative, 20 juillet 2022 (n°47027C du rôle): «La Cour (...) ne saurait partager pareille manière d'appliquer la loi en ce que précisément elle est non conforme aux règles

d'essence supérieure (...) se dégageant des principes de la CEDH (...) et les lignes tracées par la Constitution (...) plus particulièrement au niveau des articles 11bis, 11, paragraphe 1^{er}, ensemble l'article 16 concernant la protection du droit de propriété».

7. La communication ministérielle du 20 septembre 2020 précise toutefois que «seulement les décisions de refus relatives à des demandes d'autorisation dont l'objet de demande est comparable aux demandes d'autorisation dont question dans ces arrêts sont susceptibles d'être revues à la lumière de ces arrêts (e.a. rénovation énergétique du toit, www.ja.public.lu/47027C.pdf)».



Assurance

Le Régime complémentaire de pension pour indépendants (RCPI)

Être un travailleur indépendant n'est pas un métier en soi mais bien un statut social et fiscal. Une personne morale ne peut pas s'affilier à ce régime qui reste réservé exclusivement aux personnes physiques. Il incombe donc à chacun de vérifier s'il répond bien aux critères d'éligibilité de la loi sur le Régime complémentaires de pensions pour indépendants, d'où l'importance de se procurer un conseil avisé à ce sujet. La loi du 1^{er} août 2018 sur le RCPI est d'application depuis le 1^{er} janvier 2019. L'OAI, conscient des enjeux de cette nouvelle réforme pour ses membres, vous présente, en collaboration avec son courtier ALLIA Luxembourg, un focus sur les conditions d'éligibilité et de fiscalité ainsi que le cadre légal. L'OAI a également demandé à ALLIA Luxembourg une étude comparative des produits d'assurance RCPI, le Régime complémentaire de pension

pour indépendants (RCPI), proposé par les assureurs luxembourgeois, afin de permettre à ses membres un choix éclairé lors de l'affiliation à un régime complémentaire de pension agréé.

Le contexte

La loi du 8 juin 1999 relative aux régimes complémentaires de pension a été revue dans le but d'étendre le champ d'application personnel de la loi aux professions libérales et indépendants. La constitution d'un régime complémentaire de pension étant précédemment limitée aux salariés affiliés dans le cadre d'un régime complémentaire de pension d'entreprise, une partie importante de la population active restait totalement exclue du deuxième pilier, à savoir les indépendants et les personnes exerçant une profession libérale.

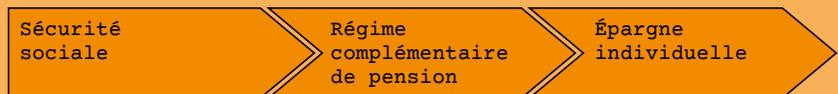


Vanessa Krackenberger,
Account Manager
chez ALLIA
Insurance Brokers.

1^{er} PILIER, 2013

2^e PILIER, 2016

3^e PILIER, 2018



Mathieu Rouyer,
Account Manager
chez ALLIA
Insurance Brokers.

BASES LÉGALES DU PILIER II



Avant le 1^{er} janvier 2000: pas de base légale

Après le 1^{er} janvier 2000: loi du 8 juin 1999

- Champ d'application limité aux salariés.
- Cadres fiscal et légal définis.

À partir du 1^{er} janvier 2019: loi du 1^{er} août 2018

- Champ d'application étendu aux indépendants et aux professions libérales.
- Révision de la période de stage et des conditions de rachat.

Quelles sont les personnes éligibles au RCPI?

Les indépendants au sens du code de la sécurité sociale.

Les personnes qui exercent au Grand-Duché de Luxembourg pour leur propre compte:

- Une activité professionnelle ressortissant de la Chambre des métiers, de la Chambre de commerce ou de la Chambre d'agriculture.
- Une activité professionnelle ayant un caractère principalement intellectuel et non commercial.

Les personnes qui déclarent:

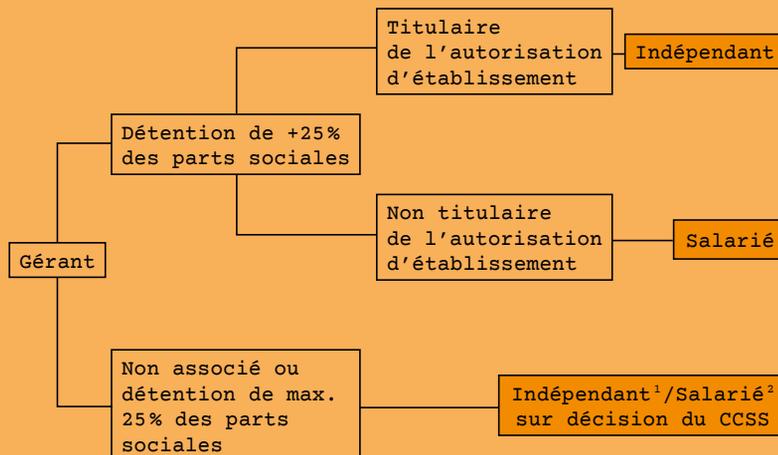
- Un bénéfice commercial.
- Un bénéfice agricole et forestier.
- Un bénéfice provenant de l'exercice d'une profession libérale.

Le conjoint:

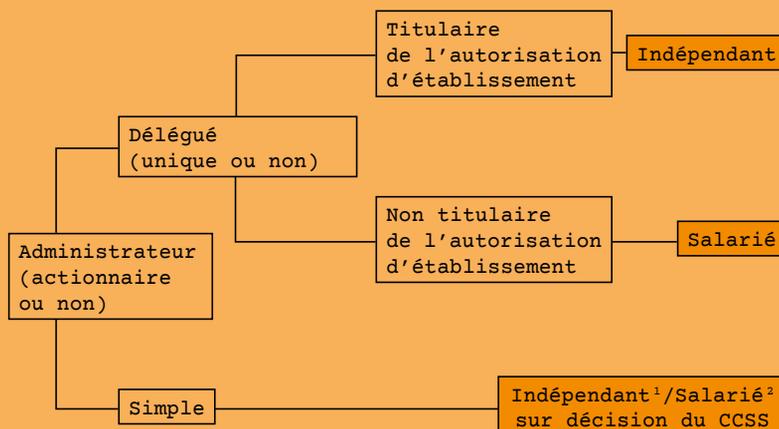
- Si ses services peuvent être considérés comme activité principale.

Les personnes assimilées:

- Mandataires de S.À.R.L., S.N.C., S.C.S. ¹
- Mandataires de S.A., S.C., S.C.A. ²



2.



1. Si rémunération par jetons → Indépendant

2. Si rémunération fixe mensuelle → Salarié

Le cadre légal du RCPI

Les investissements possibles:

- Dans un véhicule à taux garanti.
- Dans des fonds d'investissement.

Un rachat possible avant l'âge de la retraite uniquement si:

- L'indépendant n'est plus soumis à l'assurance maladie au Luxembourg.

- La valeur de l'épargne au moment du départ est inférieure à trois fois le salaire social minimum (2 048,54€ à l'indice 814,40). →

Le cadre fiscal du RCPI

L'extension du champ d'application personnel aux professions libérales et indépendantes s'accompagne d'une adaptation du cadre fiscal afin d'offrir également la possibilité de souscrire à un produit du 2^e pilier, le RCPI. Les indépendants bénéficieront d'une déductibilité fiscale des contributions versées à un régime complémen-

taire de pension agréé à hauteur de maximum 20% du revenu annuel net.

À l'instar des contributions patronales versées par une entreprise en faveur d'un salarié, les contributions versées par un indépendant à un régime agréé sont soumises à un impôt forfaitaire de 20% à titre de retenue d'impôt sur le revenu.

CE QU'IL

FAUT RETENIR

Maximum déductible

- 20% du revenu net de l'année en cours.
- Prime seule déductible.

Imposition

- 20% sur les primes versées.
- 0% sur les prestations.

Autres taxes et prélèvements

- 1,40% des prestations versées (cotisation à l'assurance dépendance).

EXEMPLE POUR UN INDÉPENDANT CÉLIBATAIRE

	Sans RCPI	Avec RCPI	Gain
Revenu brut	100 000	100 000	—
Cotisations sociales	—	—	—
Assurance maladie 2,80%	2 800	2 800	—
Assurance pension 16%	16 000	16 000	16 000
Régime complémentaire de pension	—	10 000	—
Prime	—	10 000	—
Revenu imposable	81 200	71 200	—
Impôts et taxe sur RCPI 20,90%	—	2 090	2 090
Impôts sur le revenu	21 274	17 374	3 900
Assurance dépendance 1,40%	1 136,80	1 009,40	127,40
Fonds pour l'emploi	1 489	1 216	273
Revenu net	57 300,20	49 510,60	2 210,40

L'offre des assureurs au Grand-Duché de Luxembourg

À la demande de l'OAI, ALLIA Luxembourg a rencontré les assureurs du marché qui proposent ce type de produit, à savoir :

- LALUX,
- Le Foyer,
- La Bâloise,
- AXA.

ALLIA Luxembourg a étudié et comparé les différents produits proposés par ces assureurs. Il ressort de cette étude qu'effectivement, dans l'ensemble, les produits proposés sont conformes aux attentes que peut avoir un membre par rapport à ses propres besoins et dans le respect de la nouvelle loi. ALLIA Luxembourg vous propose de prendre connaissance du tableau de synthèse ci-après qui reprend les informations essentielles des produits proposés

par les quatre assureurs luxembourgeois. Après étude des offres proposées par les quatre assureurs luxembourgeois qui distribuent le produit RCPI, ALLIA Luxembourg préconise de choisir un assureur qui puisse offrir :

- Un produit souple et performant qui corresponde aux besoins des membres de l'OAI en matière de retraite.
- Un produit packagé et modulable qui regroupe le Régime complémentaire de pension et des garanties Décès – Invalidité voire Incapacité de travail.
- Le choix des investissements et la possibilité de panacher entre supports assurance vie classique en euros et fonds.
- Des garanties de prévoyance dont le montant à assurer varie en fonction de la situation

familiale et financière du membre. LALUX présente un contrat permettant principalement de répondre aux besoins des membres avec le contrat LALUX-Safe Future qui reprend les avantages suivants :

- Les frais de gestion sur l'épargne constituée sont parmi les plus faibles du marché (0,5%).
- Le versement d'une prime unique supplémentaire sans condition de minimum. Adaptation des montants de garantie Décès / Décès accidentel et Invalidité sur demande.
- Les volets retraite et prévoyance peuvent être souscrits à des dates différentes selon les besoins (le volet prévoyance ne peut être souscrit séparément du volet retraite).

— Possibilité de souscrire par contrat séparé les garanties incapacité de travail (arrêt de travail) en partenariat avec DKV Luxembourg.
L'OAI rappelle à ses membres l'importance de bien étudier

chaque situation personnellement par rapport à sa propre situation fiscale car l'avantage fiscal fluctue en fonction de chaque situation particulière.
ALLIA Luxembourg est à la disposition des membres

de l'OAI pour les assister et les conseiller dans leurs démarches d'affiliation à un régime complémentaire de pension agréé. Vous pouvez contacter ALLIA Luxembourg (oai@allia.lu).

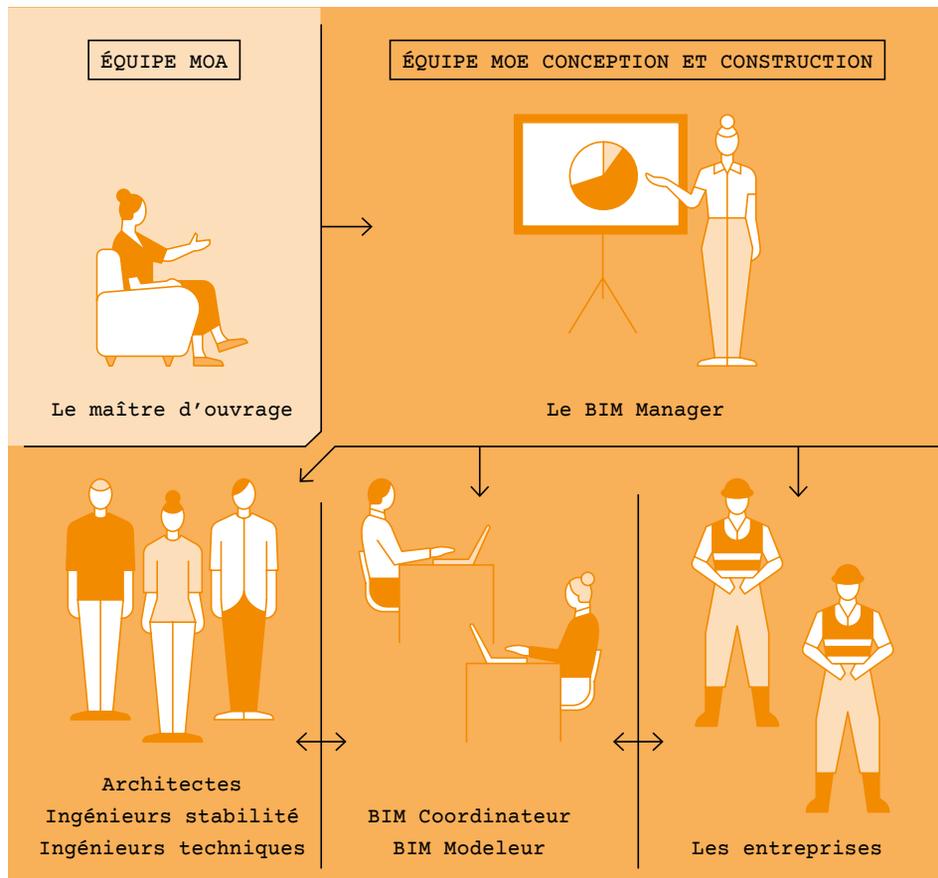
×

	RCPI	Garanties prévoyance
LALUX	<ul style="list-style-type: none"> — Prime mini : 2 400€/an — Fractionnement : mois/trim./annuel — Vers libre complémentaire : pas de mini — Frais d'entrée : 1,5% — Frais de gestion : 0,50% — Frais administratifs : 100€/an — Arbitrage : 10€/an 	<ul style="list-style-type: none"> — Capital décès : montant à déterminer par le client jusqu'à 5 RAN¹ et un maximum de 1 500 000€ — Capital décès accident : oui/option/ jusqu'à 5 RAN et max 500 000€ — Rente invalidité : montant à déterminer par le client/ jusqu'à 2 RAN et un maximum de 72 000€ — Exonération paiement : oui/option — Incapacité de travail : non ou par contrat séparé (DKV)
BALOISE	<ul style="list-style-type: none"> — Prime mini : 1 200€/an — Fractionnement : mois/trim./annuel — Prime unique mini : 2 500€/an — Vers libre complémentaire : 250€ mini — Frais d'entrée : 2%, frais de gestion : 1% — Frais administratifs : 3% en cas de prime — Fractionnée sans domiciliation — Arbitrage : 1 gratuit/an puis 1% du montant transféré avec un maximum de 500€ 	<ul style="list-style-type: none"> — Capital décès : max 200% des primes prévues à la souscription — Capital décès/invalidité suite à accident : max 200% des primes prévues à la souscription — Exonération paiement : oui/option — Incapacité de travail : oui/option
AXA	<ul style="list-style-type: none"> — Prime mini : 2 500€/an — Fractionnement : sur demande — Prime unique mini : 2 500€/an — Vers libre complémentaire : 500€ mini et max 6 fois/an — Frais d'entrée : 0,5% mini jusqu'à 3,5% — Frais administratifs : néant — Arbitrage : sur demande 	<ul style="list-style-type: none"> — Capital décès : montant à déterminer par le client/max 1 250 000€ — Capital décès accident : oui/option/ idem décès — Rente invalidité : mini 2 500€- max 120 000€ — Exonération paiement : oui/option — Incapacité de travail : non ou par contrat séparé
FOYER	<ul style="list-style-type: none"> — Prime mini : 2 400€/an — Fractionnement : mois/trim./annuel — Prime unique mini : 2 000€/an — Vers libre complémentaire : 2 000€ mini — Frais de gestion : 0,969% à 0,60% — Frais administratifs : néant — Arbitrage : 1 gratuit/an puis 1% du montant transféré 	<ul style="list-style-type: none"> — Capital décès : 50% à 200% des primes prévues à la souscription — Capital décès accident : oui/option/ idem décès — Rente invalidité : non — Incapacité de travail : non ou par contrat séparé

1. RAN : revenu annuel

BIM

Prestations BIM: chacun sa part



Le tableau des prestations OAI fait partie du « starter kit » BIM proposé par l'OAI à ses membres depuis 2019. Il a récemment été mis à jour par le GT BIM OAI pour affiner les prestations BIM qui y sont décrites et qui cadrent le travail de chacun pendant toutes les phases du projet.

Le BIM comme « prestation spéciale »

L'élaboration de modèles BIM et leur utilisation pour optimiser la collaboration sont des pratiques dites de « collaboration BIM »

de plus en plus récurrentes dans les projets au Luxembourg. Souvent exigées par la Maîtrise d'ouvrage, elles s'ajoutent aux prestations habituelles pour améliorer les processus de projet et doivent être valorisées comme telles. C'est pourquoi le tableau des prestations les intègre dorénavant toutes comme prestations spéciales, justifiant ainsi une rémunération supplémentaire systématique pour couvrir une charge de travail supplémentaire qui va varier selon le type de prestations.

Pour catégoriser ces types de prestations et les charges de travail afférentes, le tableau distingue ensuite les prestations spéciales BIM «générales» et «particulières». On parle de prestations BIM générales lorsqu'il s'agit de suivre un processus commun en rapport avec les bonnes pratiques prônées par le CRTI-B et le Guide BIM luxembourgeois (par exemple en suivant les fiches GID). Ces prestations générales garantissent une collaboration efficace mais raisonnée, ce qui va permettre d'optimiser le rapport temps passé/plus-value. Les prestations BIM dites particulières ouvrent quant à elles le champ des possibles aux besoins spécifiques qui vont induire de nouvelles exigences et donc de nouvelles tâches. La charge de travail pour ces prestations doit être quantifiée au cas par cas en fonction des besoins. Il est important de bien étudier la faisabilité

de ces prestations et leur impact sur le projet avant de s'engager sur leur réalisation.

Le «mastermodel» pour les phases de chantier et «as-built»

Le BIM en phase chantier est un véritable défi organisationnel, technique et contractuel. La démultiplication des acteurs impliqués avec la venue des entreprises pose en effet des questions de responsabilités auxquelles il faut répondre afin de bien délimiter les prestations de chacun. Il est important de définir qui produit quoi, dans quel but et surtout quand. La maîtrise d'œuvre OAI a certainement un rôle à jouer pour garantir un suivi du projet effectif mais il ne faut pas pour autant tomber dans un travers qui donnerait aux architectes et ingénieurs plus de responsabilités que celles qui leur incombent. L'augmentation du niveau de détail

à des fins d'exécution est par exemple une tâche qui revient à l'entreprise responsable de cette exécution. De même, il ne semble pas important d'intégrer aux modèles les changements mineurs qui n'ont aucun impact sur le suivi du chantier et la qualité de l'exécution.

Aussi, l'OAI préconise dans le tableau des prestations une solution baptisée le «mastermodel»^{1.} Développé en phase projet d'exécution, sur base des projets d'exécution de l'architecte, l'ingénieur-conseil en génie civil,

→

1. Attention, le concept de «mastermodel» n'implique pas l'usage exclusif d'un fichier de travail unique. Le mastermodel peut tout aussi bien être l'assemblage de plusieurs modèles coordonnés.

COLLABORATION BIM

Exemple de prestations BIM générales et particulières d'un architecte en phase APS définies dans le tableau des prestations OAI

PRESTATIONS SPÉCIALES GÉNÉRALES

- Mise en place de la procédure BIM en interne par le BIM-Coordonateur interne du bureau.
- Coordination avec le BIM-Manager et collaboration à l'élaboration du BEP MOE. Approbation de chaque version du BEP.
- Configuration du «modèle de référence» comprenant essentiellement le point de référence, l'orientation, les axes, les niveaux.
- Tenue à jour de la plateforme d'échange pour les documents de sa compétence.

PRESTATIONS SPÉCIALES PARTICULIÈRES

- Établissement de la maquette BIM APS pour les éléments architecturaux et suivant les fiches GID adaptées aux besoins de la MOE, conformément au BEP MOE. En particulier: Placement du point de référence, Volumétrie des éléments, Placement des espaces.
- Production des livrables graphiques 2D sur base de la maquette numérique BIM.
- Livraison au MO de la maquette au format IFC.

- Toute utilisation des maquettes numériques, d'un outil logiciel associé ou d'une méthode de travail spécifique pour l'élaboration d'une prestation spéciale décrite ci-dessus est considérée comme prestation BIM supplémentaire, comme par exemple l'établissement d'un «Raumbuch» numérique coordonné à la maquette BIM, le relevé 3D de constructions existantes, la modélisation de solutions alternatives, etc.

l'ingénieur-conseil en génie technique coordonnés, le « mastermodel » est mis à jour pour les cas de figure où une nouvelle coordination est nécessaire, selon avis de la Maîtrise d'œuvre, comme aux cas suivants :

- erreur de coordination de la Maîtrise d'œuvre,
- modification demandée par le Maître d'ouvrage,
- variante demandée par une entreprise et acceptée par le Maître d'ouvrage et la Maîtrise d'œuvre.

Dans ce scénario, la Maîtrise d'œuvre n'intègre pas les plans des différents acteurs dans leurs plans concepteurs « Comme construit » mais les plans d'atelier et de montage des entreprises sont établis en conformité avec ce « mastermodel ». En cas de divergence, les plans des entreprises sont à adapter. Les plans d'exécution de la Maîtrise d'œuvre ne sont pas adaptés en fonction

des plans d'atelier (divergences mineures). Aussi, au cours du chantier, l'avancement est documenté par photos, scans ou autres, qui complètent le modèle.

En phase « as-built », chacun livre sa partie du « mastermodel » mis à jour pendant l'exécution selon les conditions définies précédemment.

L'importance du BIM Execution Plan (BEP) contractuel :

Les prestations du BIM Manager sont également clairement définies dans le tableau.

Il travaille en parallèle de l'équipe de Maîtrise d'œuvre (et en collaboration avec elle) pour définir les modalités de collaboration avant contractualisation au travers d'une première version du BEP : le BEP contractuel. Il tient ensuite à jour et complète ce BEP tout au long du projet, définissant plus en détail les processus de travail propres au contexte de cette équipe, et contrôlant leur bon déroulement.

Il est important de retenir que le BEP contractuel est préparé dès l'élaboration du contrat avec le Maître d'ouvrage dans le cas d'une équipe de Maîtrise d'œuvre qui propose alors des prestations BIM clairement définies, et ce quel que soit le contexte contractuel (groupement, contrats séparés...). Le BEP contractuel répond aux exigences normalement définies par le Maître d'ouvrage dans une documentation dédiée (charte BIM ou équivalent). Si toutefois cette documentation venait à manquer, le BEP contractuel devra tout de même être produit pour cadrer un contexte de travail sur lequel il sera possible de s'engager en évitant toute exigence future non prévue. N'hésitez pas à vous inspirer du modèle de BEP contractuel présent dans le « starter kit » BIM@OAI en complément du tableau des prestations pour savoir comment mener à bien votre définition d'un projet BIM bien cadré. ✕

Exemple de documentation contractuelle dans un contexte de partenariat, incluant le BEP et le tableau des prestations avec BIM

	PARTENARIAT (CONTRATS SÉPARÉS ET CONTRATS CADRES)	CADRE CONTRACTUEL SUPPLÉMENTAIRE BIM
Documents principaux	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;">Contrat Architecte</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;">Contrat Ingénieur Structure</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;">Contrat Ingénieur Technique Bâtiment</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;">Contrat cadre de partenariat du groupe d'études</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;">Contrat cadre de partenariat avec le Maître d'ouvrage</div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">BEP Contractuel</div>
Annexes pour détail	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;">Tableau des prestations AR+IRGT+IRGC Prestations de base / prestations spéciales</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;">Tableau de calcul des honoraires Prestations de base / prestations spéciales</div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;">+ BIM Manager + Prestations spéciales BIM générales + Prestations spéciales BIM particulières</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;">Tableau de calcul des honoraires BIM + Prestations spéciales BIM générales + Prestations spéciales BIM particulières</div>

#YoungPlanners

OAI

Au-delà de se faire des connaissances professionnelles dans un cadre détendu, le groupement des YoungPlannersOAI permet d'échanger les idées entre les jeunes professionnels de toutes les disciplines du secteur de la construction, mais aussi de s'(in)former.

Dès lors, après la période Covid, les rassemblements et manifestations «YoungPlanners» en 2023 seront axés sur les thèmes de la construction durable. En effet, au Luxembourg, mais aussi dans la Grande Région, une panoplie d'initiatives ont vu le jour, des outils pour construire durablement ont été mis au point et des projets pilotes ont été lancés.

Une soirée kick-off a pu être organisée lors du vernissage des installations de l'artiste Hisae Ikenaga

le 31 janvier 2023 au siège de l'OAI. Après cette première manifestation, une visite du chantier du projet pilote «Campus scolaire Wobrécken», suivie par une soirée détente pour promouvoir des échanges multidisciplinaires autour de la conception durable, a été organisée le 16 mars 2023.

D'autres points, qui seront abordés en 2023, sont la manière de libérer le potentiel de synergies pour atteindre les objectifs en matière de durabilité. D'autres activités autour de la durabilité et la coopération interdisciplinaire seront également proposées. Chaque YoungPlannerOAI, mais aussi tous les membres OAI sont invités à proposer des visites et thèmes visant l'amélioration du savoir et savoir-faire dans le domaine de la construction.

Si vous souhaitez participer à l'organisation des activités de cette cellule ou simplement être informé de ses activités,

contactez le secrétariat de l'OAI (oai@oai.lu)

ou rejoignez notre groupe Facebook.



MOAI

Une nouvelle phase de développement de la MOAI.LU: les projets pilotes

Un appel à candidatures a été lancé le 16 septembre 2022 auprès des membres pour des projets pilotes dont la maîtrise d'œuvre, qui s'engagera à adopter la méthodologie MOAI.LU, sera accompagnée par l'OAI aux étapes-clés de leur projet.

Les enjeux sont multiples: participer à des équipes de conception souhaitant améliorer leurs processus de travail collaboratif, mettre l'accent sur une communication et compréhension réciproques au sein de l'équipe projet, bien clarifier les interfaces entre collègues concepteurs...

La participation à cette démarche permettra d'une part aux équipes de bénéficier d'un appui de la part de l'OAI. D'autre part, les retours d'expérience sur ces projets bénéficieront à tous nos membres grâce à cette approche «Bottom-up»: en effet, les feedbacks du terrain enrichiront les pratiques actuelles de la MOAI.LU.

Le référentiel des bonnes pratiques de collaboration entre les membres de la maîtrise d'œuvre MOAI.LU comprend surtout les fiches de travail générales et complémentaires et les documents contractuels se trouvant dans la partie Membres du site www.moai.lu. Cette nouvelle initiative permettra d'affirmer pour ces équipes conceptrices une mise en pratique concrète de la MOAI.LU sur leur projet.

Les candidats ont été libres de choisir toute catégorie de projets, qu'ils soient publics ou privés. La seule condition posée était que le projet soit dans un stade précoce de développement des études de manière à imprimer une dynamique

liée à la MOAI.LU dès les phases initiales du projet.

Les projets pilotes ont été retenus le 18 novembre 2022 à l'issue d'une sélection conduite par la commission OAI «Maîtrise d'œuvre OAI—MOAI.LU» et validée par le Conseil de l'Ordre le 21 novembre 2022.

Quatre projets d'exception ont été retenus à ce stade (et potentiellement un 5^e encore à confirmer).

- ① Campus scolaire et sportif Warken
Architecte: Jonas Architectes Associés
Ingénieur-conseil du génie civil: Simon-Christiansen Associés
Ingénieur-conseil du génie technique: Betic
+ Luxplan (infrastructure, voirie, réseaux) et Carlo Mersch (ingénieur-paysagiste)
- ② Extension de l'école fondamentale de Nommern
Architecte: Diane Heirend architecture & urbanisme
Ingénieur-conseil du génie civil: Schroeder & Associés
Ingénieur-conseil du génie technique: Betatec
Ingénieurs-conseils + Rausch & Associés (Infrastructures, Aménagements extérieurs)
+ Positive impakt SÀRL (Analyses de circularité, inventaire des matériaux)
- ③ Maison Relais Koetschette
Architecte: Holweck Bingen Architectes
Ingénieur-conseil du génie civil: Schroeder & Associés
Ingénieur-conseil du génie technique: Building Solutions & Consulting (pas de visuel)



1

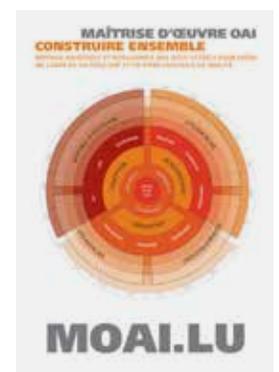


2



4

Commission OAI
«Maîtrise d'oeuvre
OAI» :
 Corinne Stephany
 Marc Feider
 Gilles Christnach
Suivi OAI :
 Bertrand Bourdon



Le livre MOAI.LU est disponible dans l'espace Membres du site www.moai.lu. Des exemplaires imprimés peuvent être retirés au secrétariat de l'OAI.

— ④ Nei Gemeng Kaerjeng
 Architecte: Fabeck Architectes
 Ingénieur-conseil du génie civil: Schroeder et Associés
 Ingénieur-conseil du génie technique: Betic + Baumschalger Eberle: certification concept 2226)
 + Büro Ernst & Partner
 Landschaftsarchitekten: Architecte Paysagiste)

Les premières réunions de kick-off ont eu lieu en décembre 2022.

Ces projets pilotes seront mis en avant lors de la prochaine séance d'information MOAI à destination du secteur communal pour la région Nord le 9 mars 2023 au Hall polyvalent «Al Seeërei» à Diekirch. Toutes nos félicitations aux équipes de maîtrise d'oeuvre et bonne collaboration!

Corpus documentaire MOAI.LU

— Fiche de travail générale «Tableau général des prestations, sans BIM (partie texte)» (FG)–«Liste des interfaces» (FC. 13):

Afin de permettre aux membres de manipuler plus facilement le tableau général des prestations ainsi que la liste des interfaces en les adaptant aux caractéristiques spécifiques de leurs projets, une version modifiable en format Word a été mise à disposition sur la page du site www.moai.lu.

En cas d'utilisation de ces versions Word, il importe d'informer clairement les partenaires de la maîtrise d'oeuvre et, le cas échéant, le maître d'ouvrage, que les documents ont pour base les documents développés par l'OAI (ainsi que la date de version), mais qu'ils ont été modifiés par rapport au document original.

Les modifications apportées au document original doivent être clairement identifiables.

— Vérification, approbation des plans et documents (FC. 15)– Réception des travaux (FC. 19):

Sur le site, ces fiches de travail au format PDF sont désormais disponibles avec des champs modifiables, ce qui rend plus aisée leur utilisation. ✕

Illustrations © Jonas Architectes Associés; Diane Heirend architecture & urbanisme; Fabeck Architectes

Concours et résultats

Concours « rue de l'Alzette et rues adjacentes »

L'objectif de ce concours d'aménagement de l'espace public organisé par le bureau WW+ Architektur & Management pour le compte de la Ville d'Esch-sur-Alzette était d'apporter un nouveau design à la rue de l'Alzette et à ses rues adjacentes. Les participants au concours devaient élaborer des concepts permettant de développer l'axe piétonnier central de la ville dans sa fonction de lieu de commerce, de séjour, d'habitation et de services, afin de répondre aux besoins actuels du centre-ville d'Esch. Le concours représentait donc un élément important de la revitalisation du centre-ville initiée depuis 2018.

Outre les résultats de la participation citoyenne de 2018, les bureaux participants devaient également tenir compte des directives du catalogue d'objectifs qui avait été élaboré au préalable par différents acteurs du développement urbain – la politique, les administrations et les planificateurs – dans le cadre d'un processus de planification dialogique. Le catalogue contenait des indications importantes sur les thèmes de l'espace libre, de la mobilité et des infrastructures techniques.

Un critère essentiel était également une faisabilité aisée de l'idée de concept, afin de garantir que l'impact négatif des travaux de construction sur cette zone sensible du centre-ville puisse être réduit au minimum.

Lors d'une réunion du jury de deux jours, les 13 et 14 octobre 2022, le jury a décerné la première place au projet du consortium Papaya urbanistes et architectes paysagistes et chora blau Landschaftsarchitektur.

Le projet choisi ramène symboliquement l'Alzette à la surface de la rue de l'Alzette sous la forme d'un pavage plus foncé. Des éléments verts, des sièges, des espaces de restauration extérieurs et d'autres éléments de mobilier urbain sont regroupés autour de cette « courbe de la rivière ». L'aménagement des quatre zones d'intersection s'oriente vers différents thèmes : végétation, jeux, eau et écoute. Les éléments de design de Peter Rice sont conçus dans une palette de couleurs claires et des luminaires suspendus de différentes tailles sphériques seront utilisés comme éléments d'éclairage supplémentaires dans des sections sélectionnées.

Le concept urbanistique a particulièrement convaincu le jury par sa grande facilité d'utilisation au quotidien et ses qualités atmosphériques. La simplicité et la robustesse du projet qui permettent de répondre aux nombreuses exigences d'utilisation de la rue de l'Alzette ont également été très appréciées. Cette flexibilité est renforcée par le mobilier urbain mobile qui s'inspire du mobilier déjà présent dans le centre-ville. ✕

Papaya urbanistes & architectes paysagistes, Esch-sur-Alzette (Luxembourg)
& chora blau Landschaftsarchitektur, Hannover (Allemagne)



2^e PRIX

HDK Dutt & Kist, Saarbrücken (Allemagne)



Le projet relie les deux places urbaines adjacentes en reprenant leur revêtement afin de créer une liaison harmonieuse par la rue de l'Alzette par un « parquet urbain » avec une zone centrale s'inspirant du pavage de la place de la Résistance et des zones latérales reprenant celui de la place de l'Hôtel de ville.

3^e PRIX

Foerder Landschaftsarchitekten, Essen (Allemagne)



Le projet reprend l'Alzette dans sa conception, en mettant particulièrement en valeur, grâce à des couleurs changeantes, le revêtement de surface sur une ligne de pavés centrale, qui sert à la fois d'élément conducteur d'eau et de système de guidage, créant l'impression abstraite du cours d'une rivière.

Autres participants

- Club L94 Landschaftsarchitekten, Köln (Allemagne)
& BEST Ingénieurs-Conseils, Sennigerberg
(Luxembourg)
- Ernst+Partner Landschaftsarchitekten, Trier
(Allemagne)



Erratum : OAI édition N°2, p.61

Autres projets retenus :

- Premier projet: Planet + (LU, architecture/urbanisme)
avec Mersch ingénieurs-paysagistes (LU, paysagisme).
- Deuxième projet: Bruck + Weckerle Architekten (LU,
architecture/urbanisme) avec Wespol Landschaftsarchitektur
(CH, paysagisme).
- Troisième projet: SteinmetzDemeyer (LU, architecture/
urbanisme) avec Agence Christophe Gautrand
& associés (FR, paysagisme).

JURY

- Christa Reicher,
urbaniste (Reicher Haase),
présidente du jury.
- Jürgen Minkus,
architecte indépendant.
- Peter Wich,
architecte paysagiste
(TERRA.NOVA
Landschaftsarchitektur).
- Adrien Stolwijk,
ingénieur-conseil
(Schroeder&Associés).
- Sala Makumbundu,
architecte (Christian
Bauer&Associés Archi-
tectes), déléguée OAI.
- Claude Ballini,
architecte (BALLINIPITT
architectes urbanistes),
délégué OAI.
- Markus Hesse,
professeur d'études
urbaines (Université
du Luxembourg).
- Georges Mischo,
bourgmestre de la ville
d'Esch-sur-Alzette.
- Martin Kox,
échevin de la ville
d'Esch-sur-Alzette.
- André Zwally,
échevin de la ville
d'Esch-sur-Alzette.
- Pierre-Marc Knaff,
échevin de la ville
d'Esch-sur-Alzette.
- Christian Weis,
échevin de la ville
d'Esch-sur-Alzette.
- Nicolas Kremer,
président de l'Association
des commerçants, artisans
et industriels de la ville
d'Esch-sur-Alzette (ACAIE).

Mon projet préféré

Le pavillon Source Kind par Paulette Lenert

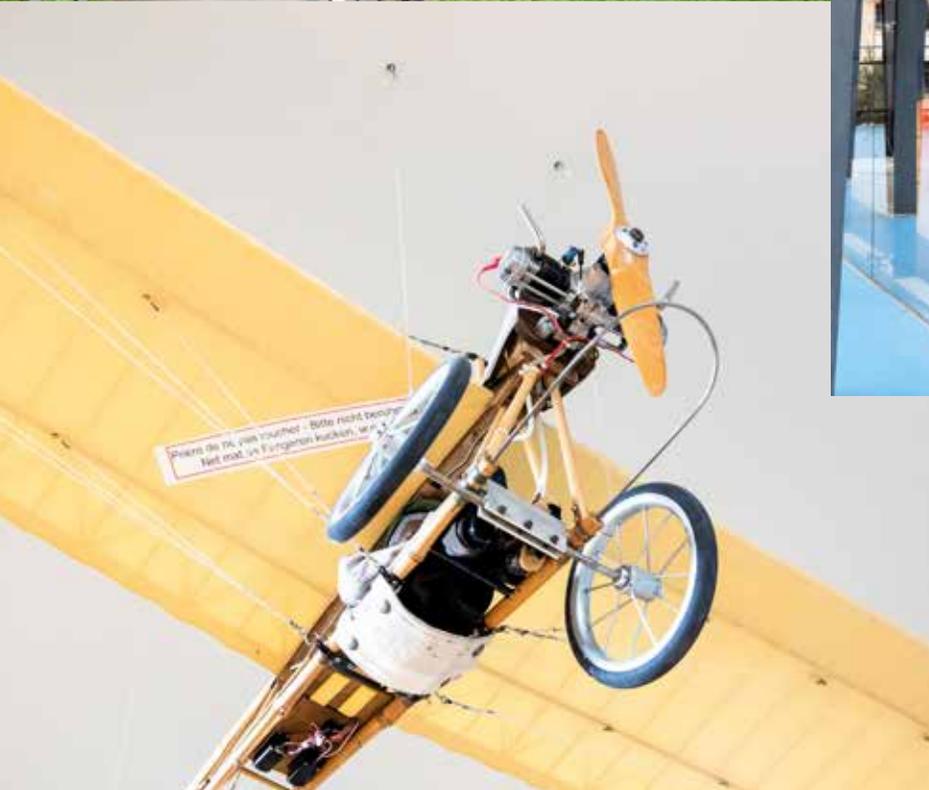


Originnaire de Mondorf-les-Bains, le pavillon Source Kind a marqué mon enfance et mon adolescence. J'avais l'habitude d'accompagner les adultes qui buvaient à la fontaine l'eau salée provenant de la source thermale de 736 m se trouvant à l'intérieur. J'ai depuis toujours été attirée par son aspect ludique mais aussi sa modernité. À mes yeux, le pavillon Source Kind symbolise parfaitement la naissance du thermalisme à Mondorf.

À l'époque, il se distinguait par son aspect avant-gardiste de par son mélange d'acier et de verre qui me fait penser à un autre monument, l'Atomium à Bruxelles, même s'ils ont vu le jour à des époques différentes. Il reste intemporel et harmonieux dans ses proportions.



Je suis heureuse de le voir revivre grâce au musée de l'Aviation qui s'y trouve aujourd'hui et qui fait écho au premier meeting aérien luxembourgeois organisé à Mondorf. Il se trouve qu'il a été rénové par mes architectes préférés et a reçu en 2004 le premier prix de la rénovation pour les constructions en acier ce qui m'a d'autant plus fait plaisir. J'ai eu l'occasion de le visiter avec mes filles dont l'aînée est architecte et qui l'apprécie beaucoup également.



FICHE TECHNIQUE

Maître d'ouvrage: Centre thermal Mondorf-les-Bains

Architecte d'origine: Constant Gillardin, architecte de l'État

Année de construction: 1963–1964

Année de rénovation: 2000–2004

Architectes de la rénovation: SteinmetzDemeyer Architectes Urbanistes

Ingénieurs-conseils en génie civil: T6-NEY & Partners

Ingénieurs-conseils en génie technique: Goblet & Lavandier Ingénieurs-conseils

Surface: ≈ 800 m²

Adresse: avenue des Bains, L-5601 Mondorf-les-Bains

Actualités

Découvrez le programme du luca pour les mois à venir

Comme chaque année, le luca souhaite offrir à son public une programmation riche et variée, afin d'aborder de manière didactique et ludique les grands enjeux auxquels sont confrontés les professionnels de la Baukultur qui interviennent sur notre cadre bâti.

En été, le luca inaugure une exposition de grande ampleur, organisée sous le patronage du département de l'Aménagement du territoire (ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire), autour de la consultation internationale Luxembourg in Transition. Cette exposition met en lumière les enjeux que pose la transition écologique et l'aménagement du territoire pour le Luxembourg et son aire fonctionnelle, avançant ainsi l'idée que les scénarios d'avenir plus durables sont aussi les plus souhaitables.

Le luca poursuit également les missions qui ont été au cœur de sa création en continuant de faire la promotion de la culture architecturale avec des expositions et des activités qui, depuis une perspective historique, interrogent la pratique contemporaine des architectes. Ainsi, la première exposition inaugurée cette année, avec le soutien de l'OAI et visible au luca jusqu'au 29 avril, présente une sélection de fac-similés des dessins de João Batista Vilanova Artigas (1915–1985), figure majeure de la scène architecturale brésilienne du XX^e siècle. Cette exposition est l'occasion d'ouvrir la réflexion sur les outils de l'architecte – parmi lesquels le dessin occupe une place particulière –, sur la figure de l'architecte

politiquement engagé et sur son rapport à l'environnement.

La Biennale internationale d'architecture de Venise étant un moment important de réflexion pour les architectes et une occasion de se retrouver pour célébrer leur profession, le luca organise, avec le soutien de Kultur | lx, un programme qui a débuté le 22 mars avec une conférence de Léa-Catherine Szacka sur l'histoire et les enjeux de la Biennale, et se poursuivra le 19 avril par une table ronde qui comptera sur la participation d'anciens curateurs du pavillon luxembourgeois. Le 21 septembre, les deux curatrices du pavillon luxembourgeois 2023, Marija Maric et Francelle Cane, tiendront leur première conférence publique au Luxembourg.

Dans le cadre du Design festival, le luca organise le 2 juin la projection du chef d'œuvre de Jacques Tati, « Mon oncle » (1958), film qui questionne avec beaucoup d'humour le rapport qu'entretient la société moderne avec l'architecture et le design.

Le luca continue également de développer son programme pédagogique en proposant au jeune public des activités en lien avec les thématiques de ses expositions, ainsi que le « Labo Patrimoine » : matériel pédagogique pour les écoles primaires, réalisé avec le soutien du ministère de la Culture.

Retrouvez tous les détails
de notre programmation sur luca.lu



À PROPOS DU LUCA

Le luca - Luxembourg Center for Architecture est une fondation privée sans but lucratif avec pour principale mission d'assurer la promotion de la qualité architecturale comme un fait culturel. Son but est de développer, auprès du public en général et des professionnels en particulier, la conscience d'une continuité du patrimoine architectural : historique, présent et futur.

www.luca.lu

Cycle de formation OAI 2023

pour architectes et ingénieurs-conseils



Découvrez une sélection
de modules proposés en 2023

Contexte, cadre légal & réglementaire de la construction

Dossier PAP nouveau
quartier – Principaux
problèmes rencontrés
et éléments de réponse

— 28.04.2023, 7h, FR
— Référence : CA047CJ

Dossiers de soumission –
Recommandations et bonnes
pratiques / contrôle technique
des offres / clauses techniques
CRTI-B

— 12.05.2023, 4h, FR
— Référence : CA174CJ

Cadre légal, déontologique
et contractuel des professions
OAI/ Services, outils OAI,
responsabilités, droits des
sociétés

— 15.06.2023, 6h, FR
— Référence : CA001CJ

Management de bureau et gestion de projet

Bonnes pratiques de
collaboration de la Maîtrise
d'œuvre OAI (moai.lu)

— 05.05.2023, 6h, FR
— Référence : CA046CJ

Énergie et construction durable

Smart Building –
Initiation à la conception
d'un bâtiment intelligent

— 18.04.2023, 7h, FR
— Référence : CA008CJ

New Workshop – Luftdichtes Bauen

— 03.05.2023, 7h, DE
— Référence : CA321CJ

Confort et bien-être

New Confort acoustique – Mise en
pratique des critères ILNAS
103-1 pour les logements

— 26.05.2023, 7h, FR
— Référence : CA310CJ

Matériaux, techniques et mise en œuvre

New Holzschädlinge
im Gebäudebestand

— 20.04.2023, 4h, DE
— Référence : CA313CJ

New Fussbodenplanung
für Architekten und Bauleiter

— 21.04.2023, 4h, DE
— Référence : CA318CJ

Le bois dans la construc-
tion – Conception, aspects
techniques, acoustiques,
surélévation en bois

— 25.04.2023, 7h, FR
— Référence : CA289CJ

New Concepts de prévention
incendie (matériaux de
construction et de façade)

— 26.04.2023, 7h, DE
— Référence : CA321CJ



PLUS D'INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

→ Wir möchten Sie darauf aufmerksam machen, dass das Programm der angebotenen Kurse, sowie die Termine und Uhrzeiten laufend aktualisiert werden:
www.oai.lu/formation

→ Le programme complet du cycle 2022, de même que les dates et horaires sont mis à jour continuellement:
www.oai.lu/formation



HOUSE OF
TRAINING

→ customer@houseoftraining.lu / (+352)46 5016-1



Conférence de l'architecte Rob Krier sur son oeuvre

Après son diplôme d'architecte de la Tech. Hochschule München (D) en 1964, Rob Krier a exercé sa profession en tant qu'indépendant.

— Nombreux travaux dans le domaine de la reconstruction de structures urbaines et de la réintroduction de compositions spatiales traditionnelles dans l'urbanisme de l'après-guerre

— Activités dans l'enseignement : TU Wien, Yale University (New Haven USA)

Plus d'informations sur www.robkrier.de

Rob KRIER a été accueilli par l'assemblée générale de l'OAI en tant que membre honoraire de l'OAI le 27 octobre 2022.

— 02.05.2023, 18h00

— Lieu : Valentiny Foundation

— Inscription : www.oai.lu
rubrique «Agenda»



Proclamation des résultats du concours «Glamping Cabins»

Le secteur Tourisme et Loisirs constitue un élément important au niveau du développement des régions rurales du Luxembourg, non seulement sur le plan économique mais également sur le plan de la qualité de vie de la population locale.

Dans le but de stimuler la création de nouveaux types de logements touristiques moyennant le développement de structures innovantes, faciles à installer et à coût modéré, le ministère de l'Économie, représenté par le ministre du Tourisme et l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils, a organisé le concours d'architecte «Glamping Cabins».

Vingt-six candidatures ont été reçues et le jury a désigné les lauréats lors de sa séance du 6 mars 2023.

Venez découvrir les résultats en présence du ministre du Tourisme Lex Delles!

L'exposition présentant les 26 projets proposés sera présentée au siège OAI du 12 mai au 30 juin 2023.

— 11.05.2023, 16h00

— Lieu : Siège OAI

— Inscription : www.oai.lu
rubrique «Agenda»



Plangen, Gestalten, Bauen: Een Dag als Architect.in an Ingénieur.in

fir Schüler & Schülerinnen ab 3^e

- 12.05.2023, 09h30–15h00
- Lieu: Luxembourg
Science Center

4^e édition du Bauschädenforum OAI

Plusieurs exemples de sinistres concrets seront mis en avant par thématique dans les domaines de la conception, du gros œuvre, des menus ouvrages, des équipements.

Pour chaque sinistre seront reportés les pièges à éviter et l'implication des dommages d'un point de vue assurantiel avec pour chaque sinistre un lien avec les contrats Responsabilité civile professionnelle et /ou TRC et /ou RCD et les raisons d'une acceptation ou d'un refus de prise en charge par le contrat.

En collaboration avec l'Association des compagnies d'assurances et de réassurances du Grand-Duché de Luxembourg (ACA) et le courtier de l'OAI, ALLIA Insurance Brokers SA.

- 27.06.2023, 16h00–19h00
- Lieu: Siège OAI
- Inscription: www.oai.lu
rubrique «Agenda»

Conférence de la rentrée OAI: 20 ans de formations continues OAI

Dans le cadre de l'année européenne «Skills», cette conférence sera organisée avec la collaboration de la House of Training.

- 19.09.2023, 17h00
- Lieu: Chambre de commerce
- Inscription: www.oai.lu
rubrique «Agenda»



Assemblée générale OAI

Réservée aux membres de l'OAI, cette manifestation constitue un moment important de la vie de l'Ordre.

- 26.10.2023,
à partir de 17h30
- Lieu: Chambre de commerce

PROCHAINS MAGAZINES OAI

Magazine OAI n°4:
juin 2023

Magazine OAI n°5:
octobre 2023

Magazine OAI n°6:
février 2024

Vous pouvez nous soumettre vos propositions pour la Tribune libre par mail:
oai@oai.lu

Photos en couverture:
Marie Russillo
(Maison Moderne)

En couverture

«Maison Gonner», Rumelange

HSA-Heisbourg & Strotz Architectes

Artistes: Martine Feipel

et Jean Bechameil

Un des 11 gîtes du Minett Trail

www.architectour.lu/minetttrail

